

ZSC « Banc et récifs de Surtainville » (FR 2502018) ZSC « Anse de Vauville » (FR 2502019)

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Tome 3 – OBJECTIFS et MESURES DE GESTION

Document d'objectifs des sites Natura 2000 ZSC « Banc et récifs de Surtainville » (FR 2502018) et ZSC « Anse de Vauville » (FR 2502019)

Maîtres d'ouvrage

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL-N)

Président du Comité de pilotage (COPIL)

Préfet Maritime de la Manche et de la mer du Nord

Opérateurs

Office Français de la Biodiversité (OFB)
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie

Le Document d'Objectifs en cinq tomes

Le document d'objectifs (DOCOB) est constitué de cinq tomes :

- Tome 1 : « Cadre général et Diagnostic écologique » ;
- Tome 2 : « Diagnostic socio-économique » ;
- Tome 3 : « Objectifs et Mesures de gestion » ;
- Tome 4 : « Charte Natura 2000 » ;
- Tome 5 : « Annexes ».

Rédaction du document d'objectifs, Tome 3

Karine DEDIEU (chargée de mission, Délégation de façade maritime de la Manche mer du Nord, OFB)

Relecture & encadrement

Christophe AULERT (Chef de la Délégation de façade maritime de la Manche mer du Nord, OFB),
Sandrine ROBBE (Adjointe au Chef du Bureau des Espaces Littoraux Estuariens et Marins (BELEM), SELB, DREAL-N),
Laure DUCOMMUN (chargée de mission mer et littoral au BELEM, SELB, DREAL-N).

Référence à utiliser

DEDIEU K. (2024). Document d'objectifs des sites Natura 2000 ZSC « Banc et récifs de Surtainville » (FR 2502018) et ZSC « Anse de Vauville » (FR 2502019), Tome 3 : Objectifs et Mesures de gestion, 67 p.

Le comité de pilotage des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »

Le Comité de pilotage (COPIL) est chargé de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 commun aux deux sites. Il a été créé et mis en place par l'arrêté inter-préfectoral du 16 avril 2018 (cf. Tome 5). Sites exclusivement marins, la présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord. L'ensemble des relevés de décisions réalisés à l'issue des différents comités de pilotage figure dans le Tome 5.

Document validé en COPIL le ...

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur participation, leur contribution et le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à ce travail, l'ensemble des membres du comité de pilotage et des groupes de travail :

- les représentants institutionnels,
- les collectivités territoriales et leurs élus,
- les représentants des professionnels, des usagers et associatifs,
- les gestionnaires d'espaces naturels, les scientifiques,
- et plus largement, l'ensemble des personnes impliquées ayant contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs, en partageant une partie de leurs savoirs et de leurs expériences.

Site internet

Tous les documents relatifs à ce DOCOB sont disponibles sur le site internet dédié : <https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc>

Table des matières

I.	Introduction.....	6
II.	Objectifs et Mesures	7
II.1	Les objectifs à long terme (OLT)	7
II.2	Les objectifs opérationnels (OO) et les objectifs opérationnels transversaux (OOT)	8
II.2.1	Définitions	8
II.2.2	Les OO relatifs aux mammifères marins	8
II.2.3	Les OO relatifs aux habitats marins.....	11
II.2.4	Les OOT communs aux habitats marins et mammifères marins.....	13
II.3	Les autres objectifs : Facteurs clés de réussite (FCR)	17
II.4	Synthèse des OO, OOT et FCR	18
II.5	Les mesures de gestion	19
II.5.1	La logique d'élaboration des mesures de gestion	19
II.5.2	Les catégories de mesures Natura 2000	20
II.5.3	Tableau de synthèse des mesures de gestion	22
II.5.4	Présentation détaillée des mesures de gestion	23
III.	Évaluation.....	64
III.1	La démarche d'évaluation	64
III.1.1	Intégration de la démarche d'évaluation au document d'objectifs	64
III.1.2	La méthode du « tableau d'arborescence » et sa mise en œuvre.....	64
III.1.3	Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces	65
III.1.4	Évaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion	65
III.2	La valorisation de l'évaluation	65
III.2.1	Tableau de bord	65
III.2.2	Adaptation du Document d'Objectifs	66
IV.	Références.....	67
IV.1	Liste des Tableaux.....	67

I. Introduction

Natura 2000¹ est un réseau européen d'aires protégées désignées pour assurer la survie à long terme des espèces et des habitats naturels à forts enjeux de conservation en Europe (INPN, 2021).

Pour ce faire, les États membres s'engagent à maintenir ou restaurer l'état favorable de conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 en définissant des objectifs à long terme (OLT) de conservation. Pour atteindre ces objectifs, les sites Natura 2000 font l'objet de mesures de gestion qui peuvent s'appuyer sur des outils réglementaires (évaluation des incidences), contractuels (contrat, charte) ou techniques (acquisition de connaissances, suivis, communication, etc.) (cf Article L414.1.V. du Code de l'Environnement) (République française, 2016)).

Ce tome 3 vise à présenter la stratégie de gestion retenue pour les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et récifs de Surtainville ».

Deux grandes parties sont proposées :

- Les objectifs et les mesures de gestion
- Les modalités d'évaluation de la gestion

1 Extrait de la Directive Habitat, Faune, Flore

1/ La Directive a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen des états membres où le traité s'applique.

2/ Les mesures prises en vertu de la présente Directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

3/ Les mesures prises en vertu de la Directive tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales. (Article 2 de la Directive 92/43/CEE) (Le Conseil des communautés européennes, 1992)

II. Objectifs et Mesures

II.1 Les objectifs à long terme (OLT)

Les Objectifs à Long Terme (OLT) visent à l'atteinte ou au maintien du bon état écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000². Les mesures de gestion qui en découlent doivent répondre à ces objectifs en traitant/ciblant les facteurs qui influencent l'état de conservation des enjeux écologiques.

Code	Habitat	Niveau d'enjeu	État de conservation Manche-Atlantique (terminologie DHFF*)	État de conservation golfe Normand-Breton (terminologie DHFF*)	Objectif à long terme
LES MAMMIFERES MARINS					
1349	Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>)	Fort	Moyen (U1)	Bon (FV)	OLT1 - Maintenir en bon état de conservation la population côtière de Grand dauphin du golfe normand-breton pour contribuer au rétablissement d'un bon état de conservation de la population Manche-Atlantique
1351	Marsouin commun (<i>Phocoena phocoena</i>)	Moyen	Moyen (U1)	Non évalué (NE)	OLT2 - Contribuer au rétablissement d'un bon état de conservation de la population de Marsouin commun
1365	Phoque veau marin (<i>Phoca vitulina</i>)	Secondaire	Moyen (U1)	Non évalué (NE)	OLT3 - Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau marin et le Phoque gris
1364	Phoque gris (<i>Halichoerus grypus</i>)	Secondaire	Moyen (U1)	Non évalué (NE)	

Code	Habitat	Niveau d'enjeu	État de conservation Manche-Atlantique (terminologie DHFF*)	Objectif à long terme
LES HABITAS MARINS « ANSE DE VAUVILLE »				
1110	1110-2 Sables moyens dunaires	Moyen	Inconnu (XX)	OLT4 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat et ses fonctionnalités en fonction de son état actuel
	1110-3 Sables grossiers et graviers (inc 1160-2 Sables hétérogènes envasés)	Fort	Inconnu (XX)	
1170	1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé	Moyen	Bon (FV)	OLT5 - Maintenir le bon état de conservation de l'habitat
	1170 ND Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers	Moyen	Bon (FV)	
LES HABITAS MARINS « BANC ET RECIFS DE SURTAINVILLE »				
1110	1110-2 Sables moyens dunaires	Secondaire	Inconnu (XX)	OLT6 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat et ses fonctionnalités en fonction de son état actuel
	1110-3 Sables grossiers et graviers	Moyen	Inconnu (XX)	
1160	1160-2 Sables hétérogènes envasés	Secondaire	Inconnu (XX)	OLT7 - Maintenir le bon état de conservation de l'habitat
1170	1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé	Fort	Bon (FV)	
	1170 ND Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers	Fort	Bon (FV)	

*DHFF : Mauvais (U2), Défavorable inadéquat (U1), Favorable (FV), Inconnu (XX), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE)

Tableau 1 : Synthèse des objectifs à long terme des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »

² Les objectifs à long terme validés sont détaillés dans sur le rapport « Parties 1 et 2 : Caractéristiques générales des sites Natura 2000 "Banc et Récifs de Surtainville" et "Anse de Vauville" », téléchargeable sur ce lien : <http://reseau-manchemerduord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc>

II.2 Les objectifs opérationnels (OO) et les objectifs opérationnels transversaux (OOT)

II.2.1 Définitions

Les « **Objectifs Opérationnels** » (**OO**) constituent une déclinaison opérationnelle des objectifs à long terme (OLT) afin d'aboutir à des mesures concrètes de gestion dont le but est d'éviter, réduire ou limiter les facteurs (« pressions ») qui influencent négativement l'état de conservation des habitats et des espèces marines d'intérêt communautaire présentes sur les sites Natura 2000.

Les OO peuvent être de portée préventive, pour éviter que la situation ne se dégrade à l'avenir, ou de portée curative pour améliorer une situation dégradée. Ces derniers contribuent progressivement à l'atteinte de l'objectif à long terme.

Les OO proposés ciblent les facteurs d'influence, les « pressions », issues d'activités humaines et qui impactent négativement l'état de l'enjeu écologique (ou du groupe d'enjeux écologiques). La rédaction des objectifs opérationnels s'appuie sur des verbes d'action : éviter, limiter, réduire, minimiser...

Enfin, on appelle un « Objectif Opérationnel Transversal » (OOT) un objectif opérationnel qui concerne plusieurs enjeux écologiques à la fois, qui sont ici les mammifères marins et les habitats marins. Ce choix est fait pour éviter des doublons et gagner en lisibilité au niveau des objectifs communs à atteindre. L'ensemble des OLT, OO et OOT sont assimilés aux « objectifs de développement durable » tels que décrits dans l'article R414-11 du code de l'environnement relatif au contenu du DOCOB.

II.2.2 Les OO relatifs aux mammifères marins

Les OO sont classés selon les pressions subies. Suite aux diagnostics écologiques, socio-économiques et aux échanges avec les acteurs, les pressions considérées sur les sites pour les mammifères marins sont le **dérangement** par contact, les émissions de **bruit sous-marins** (continu et impulsif), les **macrodéchets et microdéchets**, les **contaminants chimiques** et les **captures accidentelles**.

Certaines pressions sont communes avec les habitats, telles que les **macrodéchets** et **contaminants chimiques**. Ils vont donc générer des objectifs opérationnels transversaux décrits dans un paragraphe dédié (II.2.4).

Les **microdéchets** sur les fonds marins ou dans la colonne d'eau ne sont pas identifiés parmi les pressions car, à ce jour, aucune étude ni suivis n'ont permis de qualifier cette pression au sein des sites. Pour autant, on sait que cette pression existe et de façon diffuse dans le milieu marin³. Elle est donc difficilement maîtrisable à l'échelle des sites et doit s'inscrire dans des politiques plus globales de réduction, récupération et transformation des déchets plastiques (notamment au travers de la Disposition 5.4.5 du SDAGE du bassin Seine-Normandie). Dans ce cas précis, il est proposé de la considérer comme une pollution chimique, l'inclure dans la catégorie « contaminants chimiques » et ainsi proposer des mesures de gestion en lien avec cette problématique.

Concernant la pression de **captures accidentelles**, il est à noter que les captures par des engins de pêche sont l'une des causes de mortalité des mammifères marins. Cette pression est avérée pour le Marsouin commun à l'échelle de la sous-région marine Manche - mer du Nord (Spitz, et al., 2018)⁴. En effet, les résultats de la dernière évaluation 2018 de l'état écologique du Marsouin commun (pour la DSCMM) montrent que le bon état écologique n'est pas atteint en raison d'un taux de captures accidentelles significatif, tandis que le bon état écologique est atteint pour les Grands dauphins et les phoques dans la sous-région Manche - mer du Nord au sein de laquelle sont situés les sites Natura 2000. Cette pression de capture accidentelle par l'activité de pêche professionnelle sera développée sur les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville »

³ https://www.oceano.org/wp-content/uploads/2020/02/102.Microd%C3%A9chets_Pedrotti.pdf

⁴ Spitz, J., Peltier, H., Authier, M., 2018. Évaluation du descripteur 1 « Biodiversité - Mammifères marins » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 170p.

lors d'une l'analyse de risque de non atteinte des objectifs de conservation dès que l'analyse à l'échelle biogéographique -conformément à la méthode nationale- sera disponible. Elle n'est donc pas traitée ici.

A noter que, un objectif environnemental (OE) du document stratégique de façade traite spécifiquement les captures accidentelles en lien avec les mammifères marins (cf. annexe 6 du DSF MEMN⁵) : **D01-MT-OE02** « Réduire les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins, en particulier des petits cétacés »

Voici les définitions associées à la liste des pressions pré-citées.

Dérangement	La pression de dérangement correspond à la perturbation des animaux générant du stress, incluant l'approche à une distance modifiant leurs activités en cours, la poursuite ou le harcèlement des animaux dans le milieu naturel
Bruit sous-marin	La pression du bruit sous-marin correspond aux sons continus ou impulsifs générés par les activités anthropiques qui s'effectuent à des niveaux qui nuisent au milieu marin

II.2.2.1 Dérangement

Pour les **cétacés**, d'une manière générale, le risque de dérangement en mer incombe principalement à l'activité maritime qu'elle soit liée à l'activité nautique de plaisance (navigation de plaisance, sports nautiques, pêche embarquée de loisirs), à l'activité professionnelle (transport de passagers, transport de marchandise, tourisme en mer, pêche professionnelle) ou l'activité industrielle (dragage/clapage, EMR, travaux en mer, etc.).

Pour les **pinnipèdes**, les connaissances sur ce sujet traitent surtout des dérangements occasionnés au niveau des colonies de phoques à terre et sur reposoirs (estran sableux, îlots rocheux). Les principaux impacts liés au dérangement sont la remise à l'eau et l'affaiblissement des individus pendant certaines périodes sensibles (mise bas, allaitement et mue) mais également la séparation de la mère et du jeune conduisant à son abandon. Suite aux échanges de janvier à mars 2023 avec les acteurs impliqués dans la démarche, des observations de phoques et de blanchons ont été signalées dans les hauts de plage de Surtainville (en dehors du périmètre des sites Natura 2000). L'impact du dérangement des pinnipèdes en mer est beaucoup moins documenté mais il semble qu'étant présents essentiellement en mer pour leur déplacement et alimentation du fait de l'absence d'îlots en mer leur offrant des zones de reposoirs ou de reproduction, leur présence reste relativement faible sur ces sites Natura 2000 et les interactions avec l'homme seraient moins fréquentes (cf. Tome 1). La problématique des dérangements en mer des pinnipèdes est dès lors considérée comme moins prégnante que pour les cétacés.

➤ Les pressions de dérangement des mammifères marins au niveau local

Concernant les activités nautiques de plaisance au sein des sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville », l'état des lieux et l'observatoire de la fréquentation - déployé en 2019 a montré des niveaux de pratiques nautiques de loisirs relativement modestes. Il n'a pas été souligné, lors des échanges de Juillet 2021 et des bilatérales de janvier à mars 2022, des observations répétées de dérangement volontaires dues aux activités de loisirs en mer. Les comportements en mer semblent donc être majoritairement positifs vis-à-vis des cétacés et pinnipèdes. Cependant, des dérangements non volontaires provoqués par des activités nautiques motorisés - tel que le jet-ski pratiqué dans les secteurs de Surtainville, Hatainville, Diélette et Vauville – ont été évoqués lors du groupe de travail de juillet 2021 et des réunions de 2022/2023. Il semblerait toutefois que depuis la taxe sur les véhicules nautiques motorisés de 2013, cette pratique aurait fortement diminué. Par ailleurs, la question du dérangement par la pratique du kitesurf parfois importante localement dans l'anse de Vauville a été posée sans toutefois accorder une pression avérée sur les mammifères marins par cette activité ou plus généralement par les activités sportives en mer (pratiquants libres ou en club). Enfin, une vigilance particulière est à avoir en période estivale lors du pic de l'activité touristique où les pratiquants sont moins avertis de la réglementation et moins sensibilisés à cette problématique de dérangement des cétacés en mer.

Concernant les activités de transport maritime, les lignes de transport Diélette-Aurigny et Diélette-Guernesey traversent le site « Anse de Vauville » entre avril et octobre (Manche Ile Express / 5 traversées par semaine pour Guernesey et 2 traversées par semaine pour Aurigny). Ces navettes sont donc susceptibles de rencontrer des groupes de cétacés. Moins fréquentes que d'autres lignes plus au sud aux mêmes périodes (ex. navettes journalières Granville-Chausey ou Granville-Jersey), ces activités de transport de passagers restent toutefois à

⁵ <http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-facade-maritime-adoptee-r436.html>

considérer dans cette analyse. Des actions pourront être mises en place, notamment sur la sensibilisation sur le volet réglementaire en lien avec la problématique du dérangement des mammifères marins auprès des transporteurs et des voyageurs ou sur l'acquisition de connaissances via - par exemple - les données opportunistes en mer issues de l'application gratuite « ObsEnMer ».

➤ OO proposé en lien avec le dérangement des mammifères marins

Même si elles peuvent être globalement qualifiées de modérées, les activités en mer, professionnelles ou de plaisance (en particulier motorisées), sont présentes sur les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville ». Il est proposé qu'un OO soit identifié pour conserver la quiétude des cétacés présents sur ces sites.

Dérangement	
OO proposé	Limitier le dérangement anthropique des mammifères marins ➔ Renvoi à l'OE D01-MT-OE01 du DSF MEMN (annexe 6 du DSF MEMN ⁶)

II.2.2.2 Bruit sous-marin

Les principales sources de bruit sous-marin d'origine humaine en mer sont le trafic maritime, l'activité de plaisance motorisé, les activités portuaires, l'utilisation de sonar, la pêche professionnelle et l'aquaculture, les ouvrages en mer et aménagements côtiers (notamment l'enfouissement de câbles sous-marins, l'extraction de granulats, la construction de parcs éoliens offshore) et les explosions (opérations de déminage)⁷.

Chez les mammifères marins, l'audition est un sens important et leurs capacités sont bien développées. D'une manière générale, les mammifères marins perçoivent les sons compris entre 10 Hz et 200 kHz, avec des seuils d'audition minimums proches de 60 dB re 1 µPa. Les sources génératrices de bruit sous-marin qui interfèrent avec les moyens de communication et de prospection des mammifères marins sont à l'origine de changements comportementaux (fuite, plongée ou remontée en surface, modification de la vitesse de nage, arrêt de l'alimentation, etc.), de modification des modes de communication (masquage acoustique), de lésions physiologiques soit non-létales permanentes ou temporaires (barotraumatismes, altération des organes, stress métabolique, etc.) soit létales directes (altération des organes vitaux) ou indirectes (échouage, prédation). À long terme, le bruit sous-marin peut occasionner des perturbations comportementales (habituation, adaptation et déplacement) et influencer sur la démographie des espèces.

☞ Afin de limiter l'impact sonore d'un projet, certains pays ont défini des seuils de tolérance, sous forme d'un niveau maximal à ne pas dépasser à une distance donnée de la source. L'Allemagne a, depuis 2013, fixé ce seuil à 160 dB re 1 µPa².s (LE,p) et 190 dB re 1 µPa (Lp,pk) à 750 m de la source de bruit sous-marin dans le cadre d'opération de battage de pieux ; la Belgique a également fixé un seuil Lp,pk de 185 dB re 1 µPa à 750 m. Suite aux travaux du TG Noise (groupe de travail européen sur le bruit sous-marin dans le cadre de la DCSMM), deux seuils de couverture géographique et temporelle ont été adoptés depuis novembre 2022 :

- sur une aire marine considérée, pas plus de 20 % d'exposition au bruit continu sur une année ;
- sur un habitat marin considéré, pas plus de 20 % d'exposition au bruit impulsif à l'échelle d'un jour, et pas plus de 10 % à l'échelle d'une année

Il s'agit d'une première étape de la définition du bon état écologique (BEE) relatif au bruit sous-marin à l'échelle UE. Reste à définir les seuils d'intensité sonore et il faudra ensuite attendre que ces seuils sonores d'exposition au bruit sous-marin (niveaux en décibels) soient transcrits au niveau FR dans un prochain arrêté ministériel de définition du Bon Etat Ecologique de la DCSMM (dit « arrêté BEE ») pour que le DOCOB puisse les respecter.

⁶ <http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/strategie-de-facade-maritime-adoptee-r436.html>

⁷ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20preconisations%20pour%20limiter%20l%20impact%20des%20bruits%20sous-marins%20sur%20la%20faune%20marine.pdf>

➤ Les pressions dues aux émissions de bruit continu sur les mammifères marins au niveau local

Au vu des connaissances actuelles, les activités génératrices de bruit sous-marin, présentes sur les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville », sont très majoritairement de nature continue (trafic maritime ; activités en mer) et sont considérées comme modérées. Pour autant, l'intensité moyenne du bruit continu sur ces sites n'étant pas connue à ce jour, il n'est pas possible d'en prédire les impacts. Des actions pourront dès lors être mises en place sur l'acquisition d'une cartographie sonore de ce secteur qualifiant le niveau sonore moyen au sein et à proximité des sites.

➤ Les pressions dues aux émissions de bruit impulsif sur les mammifères marins au niveau local

Ces pressions sont générées par exemple lors d'opérations de déminage ou de battement de pieux lors de travaux d'installation d'éoliennes en mer. Au niveau local, seules des opérations ponctuelles de déminage sont identifiées à ce jour.

➤ OO proposés en lien avec le bruit continu et impulsif

S'agissant du **bruit continu**, il s'agit de reprendre l'objectif opérationnel en lien avec l'OE D11-OE02 afin de, à minima, ne pas augmenter les niveaux de bruits continus existants sur les sites.

Les activités génératrices de bruit sous-marin soumises à évaluation d'incidence au titre de Natura 2000, telles que « les initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur », devront dès lors être compatibles avec l'OO proposé.

Bruit continu	
OO proposé	Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime ➔ Renvoi à l'OE du DSF MEMN D11-OE02 (annexe 6 du DSF MEMN)

S'agissant du **bruit impulsif**, il est proposé de rester en cohérence l'OE D11-OE01 et définir un objectif opérationnel en ce sens. Des mesures de gestion devront dès lors être imaginées et mises en œuvre pour répondre à cet objectif, tel que la mise en place de mesures préventives sonores afin d'éloigner les mammifères marins avant toute opération de déminage⁸ par exemple, ou la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction d'impacts pour d'éventuels chantiers en mer à venir qui émettraient des émissions impulsives impactantes pour les mammifères marins.

Les activités de la marine nationale s'inscrivent dans une mission générale de sauvegarde maritime qui englobe la défense maritime du territoire ainsi que la sécurité des espaces maritimes. Toutes les activités de la Défense se font dans le respect des obligations liées à l'environnement, à la législation nationale se fondant sur la Convention MARPOL avec un objectif permanent de réduire au plus bas niveau d'impact sur l'environnement tout en préservant le niveau optimal d'intervention. Par ailleurs, les actions de défense prévalent en cas de sûreté nationale et sauvetage de vie humaine. Les mesures de conservation des sites Natura 2000 doivent donc tenir compte des exigences de défense (L414-1 du Code de l'environnement).

Bruit impulsif	
OO proposé	Eviter la perturbation par bruit impulsif au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins ➔ Renvoi à l'OE du DSF MEMN D11-OE01 (annexe 6 du DSF MEMN)

II.2.3 Les OO relatifs aux habitats marins

Les OO sont classés selon les pressions subies. Suite aux diagnostics écologiques, socio-économiques et aux échanges avec les acteurs, les pressions considérées sur les sites pour les habitats marins sont la **perte** ou les **perturbations physiques des fonds marins, changements des conditions hydrographiques, les macrodéchets**,

⁸ La Marine nationale agit pour sécuriser le littoral français et les fonds marins. Les chasseurs de mines tripartites et groupe des plongeurs démineurs mènent régulièrement des opérations visant à détecter, neutraliser ou détruire des munitions non explosées en mer ou sur les plages françaises. En Manche et mer du Nord en 2021, l'action conjointe du groupe des plongeurs démineurs et des chasseurs de mines tripartites a permis de détruire 420 engins historiques (en mer et sur l'estran), ce qui a représenté 11 468 kg équivalent TNT.

les **contaminants chimiques**. Certaines pressions sont communes avec les mammifères marins, telles que les macrodéchets et contaminants chimiques et vont générer des objectifs opérationnels transversaux qui seront décrits dans un chapitre dédié. Voici les définitions associées à la liste des pressions pré-citées (source : arrêté de définition du BEE 2024).

Perte physique	La pression de perte physique correspond à une modification permanente des fonds marins ayant duré ou étant censée durer une période correspondant à au moins douze ans
Perturbation physique⁹	La pression de perturbation physique correspond à une modification des fonds marins qui peut être réversible si l'activité à l'origine de la pression engendrant la perturbation cesse
Changement des conditions hydrographiques¹⁰	La pression « changements des conditions hydrographiques » inclue les pressions suivantes : « modifications de la nature du fond » ; « modifications des régimes des courants », « modifications de marée », « modifications des vagues », « modifications de température », « modifications de salinité » et « modification de turbidité »

II.2.3.1 Perte ou perturbations physiques des fonds marins

L'abrasion, qu'elle soit superficielle ou profonde, impacte tout ou partie des espèces animales ou végétales, vagiles ou sessiles, en surface ou enfouies dans les sédiments des fonds marins. Des dommages physiques peuvent être appliqués sur les habitats « meubles » ou « rocheux » de l'infralittoral et du circalittoral du fait de l'extraction ou immersion de matériaux (modification du substrat, suppression ou destruction des biocénoses d'habitats). De façon globale, les travaux et aménagements en mer ou sur le littoral ainsi que la pêche embarquée aux arts traînants sont vecteurs de ces pressions.

➤ Les pressions en lien avec la perte ou perturbations physiques des fonds marins au niveau local

Dans les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville », les activités concernées sont le clapage en mer (dragage des sédiments du port de Diélette et immersion en mer de sédiments qui se déposent sur les fonds marins) et les activités de pêche professionnelle aux arts traînants. La pression issue l'activité de pêche professionnelle est développée dans le cadre d'un travail spécifique d'analyse de risque de non atteinte des objectifs de conservation avec la professionnelle mais l'OO proposé ici s'applique à toutes les activités générant les pressions de perte ou perturbations physiques des fonds marins.

➤ OO proposé en lien avec la perte ou perturbations physiques des fonds marins

En dehors des arts traînants utilisés par la pêche professionnelle embarquée, les activités maritimes existantes localement générant des pertes ou perturbations physiques des fonds marins sont celles issues des dragages portuaires et de clapage en mer. Même si ces activités sont encadrées réglementairement, il est attendu une vigilance particulière quant à la limitation de cette perturbation afin de ne pas impacter l'état de conservation des habitats benthiques. Proposer un OO en ce sens est aussi l'assurance de la prise en compte de cet objectif lors de futurs projets en mer pouvant générer des pertes ou perturbations physiques des fonds marins.

Pertes ou perturbations physiques des sédiments

OO proposé	Limitier les pertes et perturbations physiques des habitats issues des activités humaines ➔ Renvoi aux OE du DSF MMN du D1 et D6 (D01-HB-OE06, D06-OE01, D06-OE02) (annexe 6 du DSF MEMN)
------------	---

II.2.3.2 Changements des conditions hydrographiques

Les changements hydrographiques d'origine anthropique peuvent affecter les habitats marins notamment par une augmentation de la turbidité (teneur en particules en suspension) pouvant altérer localement les biocénoses

⁹ Brivois, O., Desmazes, F., Maspataud, A., Masson, F., 2018. Évaluation du descripteur 6 « Intégrité des fonds » en France métropolitaine (critères D6C1, D6C2 et D6C3). Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM. BRGM/RP-67420-FR, 150 p.

¹⁰ Tew-Kai, E., Cachera, M., Boutet, M., Cariou, V., Le Corre, F., 2018. Évaluation du descripteur 7 « Changements des conditions hydrographiques » en France métropolitaine. Rapport scientifique pour l'évaluation 2018 au titre de la DCSMM, 752 p.

benthiques (organismes présents sur les fonds marins) par une réduction de la lumière disponible, un recouvrement des sédiments et un étouffement des espèces qui y vivent. D'autres modifications associées à cette pression telle que les modifications de la nature du fond, des régimes des courants et de marée, des vagues, de température ou de salinité sont elles aussi génératrices de modifications des habitats marins.

D'une manière générale, ces pressions peuvent être issues de diverses activités humaines, telles que la défense du littoral, les aménagements portuaires, l'aquaculture, les centrales thermiques et nucléaires, le dragage/clapage en mer, les câbles sous-marins, les EMR, la pêche, ou pour certaines d'entre elles des effets liés au changement climatique (échelle plus large).

- Les pressions en lien avec les changements des conditions hydrographiques au niveau local

Au sein des sites Natura 2000, il n'y a pas été identifié de changement des conditions hydrographiques. Il faudra en revanche être attentif à de futurs projets en mer pouvant modifier significativement les conditions hydrographiques.

- OO proposé en lien avec les changements des conditions hydrographiques

Il est proposé d'intégrer un OO relatif aux modifications des conditions hydrographiques en prévision de projets en mer qui pourraient s'installer dans ou à proximité des sites, tels que des hydroliennes dans la zone du Raz Blanchard.

Changements des conditions hydrographiques	
OO proposé	Limiter les impacts des modifications des conditions hydrographiques issues des activités humaines sur les habitats marins ➔ Renvoi aux OE du DSF MMN du D7 (D07-OE01, D07-OE02) (annexe 6 du DSF MEMN)

II.2.4 Les OOT communs aux habitats marins et mammifères marins

Un **Objectif Opérationnel Transversal** est un objectif opérationnel qui concerne plusieurs enjeux écologiques à la fois, ici les mammifères marins et les habitats marins. Certaines pressions sont communes aux habitats marins et mammifères marins, telles que les **macro-déchets** et **contaminants chimiques**. Ils génèrent des objectifs opérationnels transversaux. Voici les définitions associées à la liste des pressions pré-citées.

Macro-déchets	La pression des macro-déchets (particules supérieures à 5mm ¹¹) correspond aux propriétés et quantités de déchets marins pouvant avoir des effets sur l'environnement marin et côtier	
Contaminants chimiques	Pollution chimique chronique	La pollution chimique chronique est une pollution permanente causée soit par des émissions répétées ou continues de contaminants chimiques ou par la présence de contaminants chimiques très rémanents. Les sources principales viennent du continent ¹²
	Pollution chimique aiguë	Il s'agit ici de pollutions ponctuelles issus de déversements accidentels tels que les « marées noires » se formant à la suite du déversement massif de produits chimiques en mer (pétrole brut, produits chimiques, etc.)

¹¹ matériaux polymères artificiels, caoutchouc, tissus/textiles, papier/carton, bois transformé/ traité, métal, verre/céramique, produits chimiques, autres déchets et déchets alimentaires selon la Décision UE 2017/848 de la Commission du 17 mai 2017 : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?qid=1495097018132&uri=CELEX:32017D084>

¹² <https://archimer.ifremer.fr/doc/2008/publication-6374.pdf>

II.2.4.1 Macro-déchets

➤ Macro-déchets et mammifères marins

Des déchets flottants sont régulièrement observés lors des campagnes d'observation aérienne des mammifères marins (SAMM¹³) et des campagnes halieutiques¹⁴ au niveau du site et pourraient entraîner des impacts sur les mammifères marins (enchevêtrements et/ou ingestion) (MTES, 2019). Sur la façade maritime Manche – mer du Nord, les déchets les plus courants sont principalement des macro-plastiques, des déchets issus des équipements de pêche et des déchets en bois¹⁵. Concernant les macro-plastiques, les espèces impactées sont les oiseaux (93 % des estomacs d'oiseaux en mer du Nord contiennent du plastique¹⁶) et les tortues (86 % des tortues marines les ingèrent en les confondant avec les méduses). En 2002, le Groupe d'Etudes du Cotentin des Cétacés (GECC) avait participé à une analyse du contenu stomacal d'un rorqual de Minke échoué sur l'Est Cotentin. Il comprenait une énorme quantité de plastique (surface de près de 4 m²). Les déchets issus des équipements de pêche peuvent entraver les cétacés et pinnipèdes en les empêchant de se déplacer et se nourrir correctement ou provoquer des étranglements. Les filets de pêche abandonnés ou perdus continuent pendant plusieurs années à piéger des poissons, tortues, oiseaux et mammifères marins. Ce phénomène est appelé « pêche fantôme »¹⁷. Un indicateur DCMM du critère D10C4 est en cours de développement et concerne des études sur les enchevêtrements d'oiseaux, de cétacés, de poissons ou de tortues.

➤ Macro-déchets et habitats marins

Le recouvrement des fonds marins par des déchets peut modifier les échanges gazeux entre l'eau et les sédiments, ce qui localement peut asphyxier les fonds et donc impacter les communautés d'espèces benthiques présentes (macro-, méio- et microfaune). Leur présence peut également causer des changements de paramètres physiques tels que la lumière, modification des micro-courants ou création de substrats artificiels impactant les habitats et communautés associées. Leur dégradation dans les eaux marines entraîne par ailleurs une augmentation des microparticules polluantes dans la colonne d'eau. Les déchets en mer peuvent provenir des activités récréatives/professionnelles menées en mer, sur le littoral ou à terre.

➤ Les pressions sur les mammifères marins dues aux macro-déchets au niveau local

Lors du GT du 6 juillet 2021, cette pression « déchets » a été identifiée puis confirmée lors des bilatérales, notamment par les observations de déchets en mer. Les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville » sont donc concernés.

➤ Les pressions sur les habitats marins dues aux macro-déchets au niveau local

Lors du GT du 6 juillet 2021, cette pression « déchets » a été identifiée puis confirmée lors des bilatérales, notamment par des observations de déchets déposés sur les fonds marins lors de plongées sous-marines. Les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville » sont donc concernés.

➤ OOT proposés sur les mammifères et habitats marins en lien avec les macro-déchets

Des OOT en cohérence avec les objectifs environnementaux (OE) du document stratégique de façade spécifiques aux macro-déchets sont proposés sur la limitation des apports en macrodéchets en mer pour répondre aux OLT des mammifères marins et des habitats marins. Ils visent à limiter les quantités de déchets en mer quelque soit leurs origines terrestres ou marines.

¹³ <https://ofb.gouv.fr/actualites/suivi-de-la-megafaune-marine-par-observation-aerienne>

¹⁴ L'observation des déchets flottants est réalisée à bord des navires lors des campagnes halieutiques destinées à déterminer l'état des stocks d'espèces commerciales. Des protocoles ont été définis pour ces observations (respectivement MEGASCOPE -Doremus et Van Canneyt, 2015; Galgani et al., 2013; Pettex et al., 2014).

¹⁵ https://dcsmm.milieu marin france.fr/content/download/5638/file/Synthese%20Evaluation%20DCSMM%20D10%20-%20MEMN_VF_20190712.pdf (Rapport de synthèse 2019 : D10 - Déchets marins)

¹⁶ <https://oap.ospar.org/en/ospar-assessments/intermediate-assessment-2017/pressures-human-activities/marine-litter/plastic-particles-fulmar-stomachs-north-sea/>

¹⁷ <https://www.ecologie.gouv.fr/dechets-marins>

Macro-déchets (pression commune aux mammifères et habitats marins)	
OOT proposés	<ol style="list-style-type: none"> Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes <ul style="list-style-type: none"> ➔ Renvoi aux OE du DSF MEMN (D10-OE01, D10-OE02) (annexe 6 du DSF MEMN) ➔ Renvoi aux objectifs sur les déchets des <i>Contrats de Transition Ecologique</i> de la communauté d'agglomération du Cotentin

II.2.4.2 Pollutions chimiques chroniques et aiguës

➤ Pollutions chimiques chroniques et mammifères marins

De nombreux micropolluants d'origine chimique comme les métaux, les organochlorés, les PCB ou les hydrocarbures ayant la propriété de s'accumuler au fil de la chaîne alimentaire (bioaccumulation), représentent une menace importante pour les mammifères marins qui se trouvent en haut de la chaîne alimentaire. Pour les prédateurs supérieurs, ces substances peuvent entraîner divers effets physiologiques néfastes (baisse de la résistance immunitaire, de la fécondité, de la résistance aux maladies) et aller jusqu'à la mort (Pierce et al., 2008¹⁸).

Au niveau local, une étude du GECC de 2016 a livré des données importantes sur les concentrations d'un très large panel de contaminants contenus dans les graisses sous-cutanées des grands dauphins sédentaires en mer de la Manche, à savoir les POPs, les HAP, les phtalates, le bisphénol A, les composés perfluorés, les organoétains et les éléments métalliques (Zanuttini, 2016¹⁹). En revanche, la question des effets de ces composés sur la santé des grands dauphins reste posée (succès de reproduction, maladies associées, etc.) et à l'heure actuelle, l'existence d'un lien direct de cause à effet reste à prouver.

➤ Pollutions chimiques chroniques et habitats marins

L'évaluation de l'état des masses d'eau, basée sur les critères DCE 2000/60/CE actuels, a été réalisée pour la période 2011-2016 et publié dans l'état des lieux 2019 officiel qui figure dans le SDAGE du bassin Seine-Normandie. Un point de suivi de la contamination chimique dans la colonne d'eau au large de Diélette et un point de suivi de la contamination chimique dans la matière vivante au large de la Hague existent au sein de la masse d'eau côtière HC04 « Cap de Carteret – Cap de la Hague ». L'état chimique est classé en « mauvais état » du fait de la substance ubiquiste PCB 118²⁰ (polychlorobiphényles) mesurée dans les moules sur la période 2014-2016 (les PCB sont des contaminants « historiques » autrefois utilisés comme isolants dans les transformateurs électriques, condensateurs, etc. Ils sont interdits depuis 1987).

En 2022, le bilan de l'état de santé de cette même masse d'eau côtière montre à nouveau de mauvais résultats sur les contaminants en PCB qui déclassent son état chimique alors que son état écologique est classé « très bon » (basé sur le phytoplancton, macroalgues intertidales, subtidales, blooms d'espèces opportunistes, angiospermes, invertébrés benthiques de substrat meuble, invertébrés benthiques de substrat meuble, benthos de substrat durs) (source : COLIMER, nov. 2022). Cependant, la masse d'eau HC04 ne présente pas de Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux (RNAOE) car les tendances montrent que la concentration en CB118 devrait être inférieure au critère EAC d'OSPAR en 2027²¹ (dans la masse d'eau HC04, le point « Goury » est suivi dans des moules engagées depuis 2011 dans le cadre du contrôle de surveillance DCE²²).

➤ Pollutions chimiques aiguës, habitats marins et mammifères marins

Le comportement des hydrocarbures en mer dépend étroitement de la nature des produits déversés, du lieu du déversement (zone côtière, d'estuaire, large) et des conditions météo-océaniques (marée, courants, vent,

¹⁸ <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0269749107004320>

¹⁹ <https://www.gecc-normandie.org/publication-scientifique-high-pollutant-exposure-level-of-largest-european-community-of-bottlenose-dolphins-in-the-english-channel/>

²⁰ <https://www.calameo.com/agence-de-l-eau-seine-normandie/read/004001913160d812330d6> (pages 181-195)

²¹ https://atlas-dce.ifremer.fr/upload/doc/SN/HC04_ContamChimiques_2017_2022_Nov2023.pdf

²² <https://archimer.ifremer.fr/doc/00860/97218/106129.pdf>

agitation de la mer, ensoleillement). En cas de marée noire, l'eau est alors recouverte d'une nappe d'hydrocarbures qui va flotter à sa surface et de nombreuses espèces marines engluées dans cette nappe meurent asphyxiées. Les pollutions aux hydrocarbures qui se déposent sur les fonds marins peuvent être également particulièrement impactantes pour les sédiments et le biote qui s'y trouve. Plus largement, les déversements de produits chimiques ont des effets négatifs sur l'environnement dans sa globalité au regard de la nature et toxicité des produits déversés (ex. Ievoli Sun en 2000 dans le Cotentin qui a déversé 4 000 t de styrène en mer).

Les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville » sont relativement proches d'une des principales zones de trafic de commerce international par voie maritime (25 % du trafic international passe par la mer de la Manche). La gestion de ce type d'épisode de pollution est assurée par les services de l'Etat et s'appuie sur le dispositif POLMAR Mer (pollution maritime) qui est un plan d'intervention déclenché en cas de pollution marine accidentelle. L'intervention du gestionnaire est possible en amont auprès de la préfecture maritime afin d'identifier les enjeux écologiques et préciser les zones les plus sensibles.

- OOT proposés sur les mammifères marins et habitats marins en lien avec les pollutions chimiques chroniques et aiguës

Il n'y a pas d'objectifs environnementaux (OE) issus du DSF spécifiques aux mammifères marins et habitats marins en lien direct avec les pollutions chimiques chroniques et aiguës. En revanche, il existe des OE spécifiques aux contaminants codés de D08-OE01 à OE08 (cf. annexe 6 du DSF MEMN) qui visent à réduire, d'une façon générale, les apports en contaminants dans le milieu marin. Dans le **SDAGE Seine Normandie 2022-2027**, une orientation est dédiée aux rejets de contaminants en mer ; orientation déclinée en 4 dispositions issue de l'**Orientation 5.2**. « Réduire les rejets directs de micropolluants en mer ».

Au niveau local, le SAGE COC cible des enjeux relatifs à la gestion quantitative et qualitative des eaux continentales superficielles et souterraines et des eaux littorales, des milieux associés ainsi que des enjeux liés à la gestion de risque et de gouvernance²³. Un objectif spécifique n°2 vise l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales qui vont permettre d'agir sur la réduction des contaminants continentaux avec des objectifs quantifiés pour les principaux paramètres physico-chimiques et microbiologiques.

La qualité chimique du milieu marin est un facteur d'influence important des enjeux Natura 2000. Il est donc important de travailler de façon étroite avec les politiques existantes de « gestion des eaux » qui se déploie à terre et en mer afin d'atteindre les objectifs de bon état de conservation des habitats marins et mammifères marins des sites Natura 2000 ciblés.

Dans le cadre de cette pression, il est proposé des objectifs opérationnels visant la réduction des apports directs en mer de contaminants en lien avec les OE D08 du DSF MEMN et l'Orientation 5.2 du SDAGE Seine Normandie 2022-2027. Ces OOT ici proposés sont plus précis que les OE pour éviter des redondances dans les cibles. D'autres objectifs transversaux sur la gouvernance seront proposés au travers de Facteurs Clés de Réussite.

²³ <https://sage-coc.fr/wp-content/uploads/2022/11/5.-Projet-du-PAGD-du-SAGE-COC.pdf>

Pollutions chimiques chroniques et aiguës (pressions communes aux mammifères et habitats marins)

OOT proposés	<ol style="list-style-type: none">1. Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux activités terrestres, au transport maritime et à la navigation2. Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux activités de dragage et d'immersion (contenus dans les sédiments)3. Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux ouvrages maritimes autres que le dragage et l'immersion<ul style="list-style-type: none">⇒ ex: relargage de polluants présent dans les sédiments lors du creusement des fonds marins pour installation de câbles ; relargage de substances dangereuses prioritaires mentionnées en annexe 10 de la DCE contenus dans les anodes sacrificielles utilisées dans les ouvrages en mer, etc.4. Soutenir les ports dans leurs gestions de réduction des rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance (équipements, lieu de carénage, etc.)<ul style="list-style-type: none">➔ Renvoi aux OE D08 du DSF MEMN➔ Renvoi aux Orientations 5.2 /Dispositions 5.2 du SDAGE Seine Normandie 2022-2027
---------------------	---

II.3 Les autres objectifs : Facteurs clés de réussite (FCR)

L'efficacité du DOCOB dépendra des objectifs ciblés et de leurs mesures associées permettant à la fois de suivre et évaluer l'état de conservation des enjeux (en lien avec les OLT) et de réduire les pressions existantes (en lien avec les OO/OOT). Des objectifs communs à tous les enjeux et qui ne sont pas directement en lien avec une pression particulière ont été définis. Ce sont les Facteurs Clés de Réussite nommés « FCR » :

Code	Objectifs FCR
FCR1	Promouvoir et soutenir les aires marines éducatives
FCR2	Promouvoir les sciences participatives
FCR3	Communiquer sur le milieu marin et ses enjeux de préservation
FCR4	Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs
FCR5	Assurer une bonne articulation avec les autres politiques publiques
FCR6	Actualiser et Analyser les données et informations
FCR7	Centraliser et Faciliter le partage de l'information sur les enjeux écologiques marins et les pressions qui les impactent auprès des acteurs du territoire
FCR8	Améliorer l'acquisition générale des connaissances sur le milieu marin
FCR9	Faciliter l'intégration des enjeux écologiques Natura 2000 auprès des services de l'état

II.4 Synthèse des OO, OOT et FCR

Enjeu ciblé	Facteur d'influence	Code	Objectif opérationnel
MAMMIFÈRES MARINS	Dérangement	OO1	Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins
	Bruit continu	OO2	Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime
	Bruit impulsif	OO3	Eviter la perturbation par bruit impulsif au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins
HABITATS MARINS	Perte physique Perturbation physique	OO4	Limiter les pertes et perturbations physiques des habitats, issues des activités humaines
	Changement des conditions hydrographiques	OO5	Limiter les impacts des modifications des conditions hydrographiques issues des activités humaines sur les habitats marins
MAMMIFÈRES ET HABITATS MARINS	Macro-déchets	OOT1	Réduire les apports et la présence des déchets d'origine terrestre retrouvés en mer et sur le littoral
		OOT2	Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes
	Pollutions chimiques chroniques et aiguës	OOT3	Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux activités terrestres, au transport maritime et à la navigation
		OOT4	Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux activités de dragage et d'immersion (contenus dans les sédiments)
		OOT5	Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés aux ouvrages maritimes autres que le dragage et l'immersion
		OOT6	Soutenir les ports dans leurs gestions de réduction des rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance (équipements, lieu de carénage, etc.)
		Facteurs Clés de Réussite	FCR1
	FCR2		Promouvoir les sciences participatives
	FCR3		Communiquer sur le milieu marin et ses enjeux de préservation
FRC4	Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs		
FCR5	Assurer une bonne articulation avec les autres politiques publiques		
FCR6	Actualiser et Analyser les données et informations		
FCR7	Centraliser et Faciliter le partage de l'information sur les enjeux écologiques marins et les pressions qui les impactent auprès des acteurs du territoire		
FCR8	Améliorer l'acquisition générale des connaissances sur le milieu marin		
FCR9	Faciliter l'intégration des enjeux écologiques Natura 2000 auprès des services de l'état		

Tableau 2 : Synthèse des objectifs opérationnels, transversaux et facteurs clés de réussite des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »

II.5 Les mesures de gestion

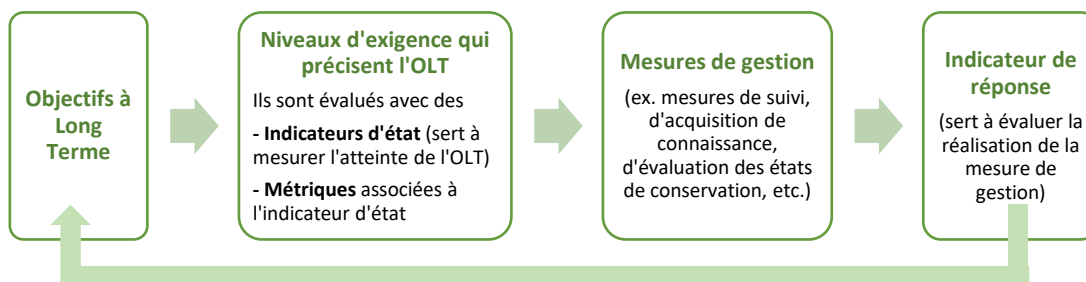
A la suite des diagnostics écologique et socio-économique puis de l'identification des objectifs (OLT, OO et OOT) et des facteurs clés de réussite (FCR) des sites Natura 2000, cette section s'intéresse à l'ensemble des mesures à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs préalablement identifiés.



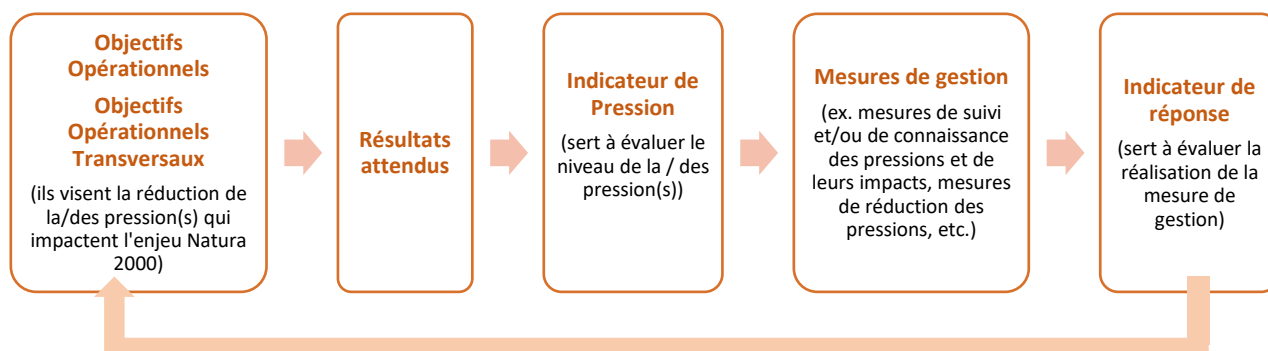
II.5.1 La logique d'élaboration des mesures de gestion

Les schémas suivants permettent de visualiser la logique d'élaboration des mesures de gestion.

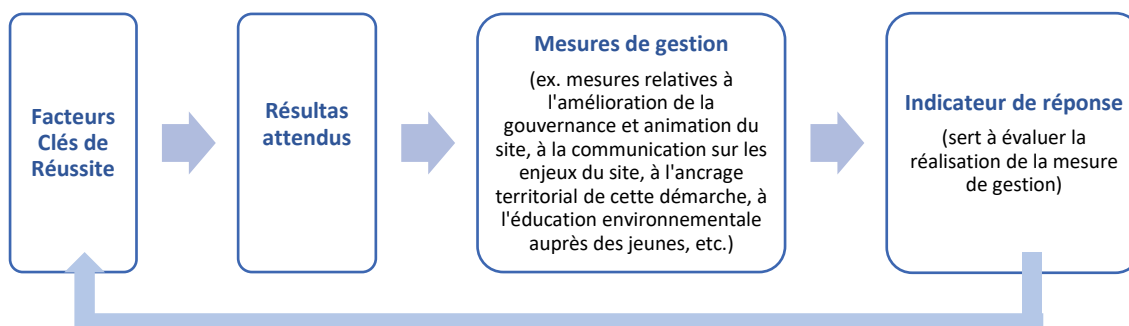
- 1) Schéma présentant la logique d'élaboration des MESURES de GESTION en lien avec les OLT (vision à long terme et ciblée sur les habitats et espèces marines/es d'intérêt communautaire)



- 2) Schéma présentant la logique d'élaboration des MESURES de GESTION en lien avec les OO/OOT (vision à plus court terme et ciblée sur les pressions)



- 3) Schéma présentant la logique d'élaboration des MESURES de GESTION en lien avec les FCR



II.5.2 Les catégories de mesures Natura 2000

II.5.2.1 Mesures de réduction des pressions

Ces mesures administratives ont vocation à réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats marins et leurs fonctionnalités écologiques associées ainsi que sur les espèces marines d'intérêts communautaires. Elles doivent s'assurer de la cohérence entre l'aire marine protégée Natura 2000 et les diverses stratégies de planification existantes. Voici quelques exemples :

- La mise en cohérence des objectifs de conservation du site avec des documents de planification complémentaires (SDAGE/SAGE, DSF) ;
- La prise d'un arrêté de protection de biotope (APB) ou d'habitat naturel (APHN) pour une protection forte d'un secteur où les habitats naturels et les espèces ayant justifiés le site sont menacés par une fréquentation ou une activité difficilement contrôlable et ont une forte valeur écologique (habitat remarquable, espèce endémique...);
- La prise d'arrêtés réglementant l'activité de certains engins de la pêche professionnelle suite au travail d'analyse des risques mené sur les sites Natura 2000 avec la profession ;
- Le respect de la réglementation existante telle que celles dédiée à l'approche et au non dérangement intentionnel des mammifères marins ;
- La production d'avis techniques à la demande des services instructeurs ;

Il s'agit de mesures prévoyant le recours à des outils administratifs au sens large. Il n'est pas nécessairement obligatoire de passer par la voie réglementaire *sensu-stricto* pour réduire une pression dite « maîtrisable et d'origine humaine » à l'échelle des sites à partir du moment où un consensus général s'exprime en ce sens, à commencer par les activités à l'origine de la pression. Cela peut se formaliser de diverses manières comme la volonté de réduire directement les pressions comme la recherche de technologies moins impactantes vis-à-vis de l'activité ciblée. Il est aussi possible d'éviter des zones ou des périodes sensibles pour certaines espèces, d'initier des réflexions plus générales dites « prospectives » permettant d'imaginer des évolutions en lien avec des activités, etc.

Les mesures de réduction des pressions figurent dans le tableau de synthèse ci-dessous. Il s'agit des mesures nommées **PRE**.

II.5.2.2 Mesures de communication/sensibilisation/éducation à l'environnement

La communication des enjeux marins, des mesures de gestion Natura 2000, de la réglementation existante peut s'appuyer sur un large panel d'outils d'information, de formation spécialisée, d'éducation environnementale ou d'actions de sensibilisation. Elle doit être ciblée en fonction des publics : jeunes, grand public, élus et décideurs, etc. Tout ou partie de ces mesures peuvent être intégrées dans un plan de communication ou un programme pédagogique des collectivités locales par exemple.

Les mesures de communication/sensibilisation/éducation à l'environnement figurent dans le tableau de synthèse ci-dessous. Il s'agit des mesures nommées **COM**.

II.5.2.3 Mesures de suivi et d'acquisition des connaissances

Ces mesures, prévues au titre d'un alinéa spécifique (6°) de l'article R414-11 du code l'environnement, doivent répondre à un manque de connaissance qui empêchent d'atteindre les objectifs du DOCOB (OLT, OO et OOT) ; il ne s'agit pas ici de produire de la connaissance pour elle-même.

Elles incluent par exemple :

- Des suivis scientifiques sur les habitats marins et les espèces ayant justifié la désignation du site ;
- Des études complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB (inventaires, études comportementales d'espèces, fonctionnement des milieux naturels) ;
- Le suivi de certains indicateurs de réalisation permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs ;
- L'expérimentation de mesures de gestion innovantes.

Les mesures de suivi et d'acquisition des connaissances figurent dans le tableau de synthèse ci-dessous. Il s'agit des mesures nommées **SUIV**.

II.5.2.4 Mesures de gouvernance

Ces mesures s'inscrivent dans une recherche d'amélioration de la gouvernance, de mutualisation des actions/moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires dans une logique de réseau, de cohérence avec les autres politiques maritimes, etc. Elles consistent également à coordonner et suivre la mise en œuvre du DOCOB, à faciliter l'adhésion des parties prenantes à ses objectifs et aux mesures contractuelles proposées, à animer les différents groupes de travail chargés de cette mise en œuvre (en fonction de leurs thématiques).

Les mesures de gouvernance figurent dans le tableau de synthèse ci-dessous. Il s'agit des mesures nommées **GOUV**.

II.5.3 Tableau de synthèse des mesures de gestion

Thème	Code	Mesures de réduction des pressions (PRE)	Priorité
A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats/espèces d'intérêt communautaire	PRE-1	Renforcer les opérations de contrôle, de police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des mammifères marins et à leur non dérangement intentionnel	1
	PRE-2	Appliquer des mesures de prévention en éloignant les mammifères marins avant les opérations émettrices de bruits impulsifs	2
	PRE-3	Réaliser des opérations de nettoyage et de collecte de déchets en mer	3
	PRE-4	Produire des avis techniques et des recommandations à la demande des services instructeurs (évaluations des incidences ou études d'impacts déposées par les porteurs de projets)	1
	PRE-5	Encadrer l'activité au chalut de fond (tout engin) au-delà des 3 milles nautiques	1
	PRE-6	Encadrer l'activité à la drague à Coquilles Saint-Jacques (site « Anse de Vauville »)	1
	PRE-7	Encadrer l'activité à la drague à bivalves (site « Banc et récifs de Surtainville »)	1
Thème	Code	Mesures de communication/sensibilisation/éducation à l'environnement (COM)	
B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	COM-1	Sensibiliser aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins	1
	COM-2	Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion de échouages de mammifères marins sur les plages	3
	COM-3	Déchets à terre : Promouvoir (i) les programmes de prévention et de réduction des déchets en général ; (ii) des manifestations et de programmes de ramassage de déchets sur le littoral	3
		Déchets en mer : Promouvoir les applications de sciences participatives tels que Fish&Click (qui vise à recueillir des données concernant les engins de pêche perdus ou abandonnés) et ObsenMer (observations de macrodéchets en mer)	2
		Promouvoir auprès des navigateurs des équipements portuaires existants pour la récupération des déchets issus des activités nautiques	2
	COM-4	Sensibiliser, informer sur la pollution des espaces naturels par les macro-déchets	3
		Sensibiliser les usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires/grises, d'utiliser les aires de carénages portuaires et élaboration d'outils de communication	3
	COM-5	Communiquer, promouvoir et accompagner des classes dans la création et la mise en place d'Aires Marines Educatives	2
	COM-6	Promouvoir les dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites	1
COM-7	Participation de l'animateur Natura 2000 dans des actions de communication	3	
COM-8	Réaliser des projets de communication conjoints avec les partenaires locaux	2	
COM-9	Développer des outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences	2	
Thème	Code	Mesures de gouvernance (GOUV)	
C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, et contribuer aux mesures en faveur du milieu marin	GOUV-1	Participer aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques, etc.) dans ou à proximité des sites	2
	GOUV-2	Contribuer au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles (POLMAR)	3
	GOUV-3	Soutenir les ports de Diélette et Carteret à la démarche d'obtention de la certification européennes « ports propres »	2
	GOUV-4	Mettre en œuvre des mesures de gestion du Document d'objectifs des sites Natura 2000 conformément au cahier technique régional établi par la DREAL de Normandie	1
	GOUV-5	Réaliser les fonctions administratives diverses en lien avec la mise en œuvre des sites Natura 2000	1
	GOUV-6	Participer aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.)	1
		Veiller à l'intégration des enjeux liés aux sites Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux	
	GOUV-7	Soutenir la réalisation d'actions mutualisées entre parties prenantes	2
GOUV-8	Concevoir et mettre à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation des OLT/OO/OOT/FCR	1	
	Réaliser une analyse critique de l'évolution des indicateurs et de l'efficacité des mesures de gestion associées		

	GOUV-9	Suivre les nouvelles autorisations et les demandes de renouvellement d'autorisation de travaux en mer soumis à évaluation des incidences Natura 2000 par les services instructeurs	2
		Assurer une veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites	2
	GOUV-10	Veiller à faire adhérer les acteurs à la charte Natura 2000	2
Thème	Code	Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques (SUIV)	
D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance	SUIV-1	Valoriser les données acquises localement sur les grands dauphins fréquentant les sites Réaliser des campagnes d'observation complémentaires	1
	SUIV-2	Valoriser les données acquises localement sur les marsouins communs fréquentant les sites Réaliser des campagnes d'observation complémentaires	2
	SUIV-3	Valoriser les données acquises localement sur les phoques fréquentant les sites	3
	SUIV-4	Réaliser une cartographie sonore au sein des sites	2
	SUIV-5	Actualiser la cartographie des habitats marins des sites	1
	SUIV-6	Actualiser l'évaluation de l'état de conservation des habitats rocheux des sites	1
	SUIV-7	Réaliser l'évaluation initiale de l'état de conservation des habitats meubles des sites	1
	SUIV-8	Identifier les bases de données ou des systèmes d'information utilisables	
		Recueillir et centraliser les informations relatives au patrimoine naturel marin et aux usages des sites Natura 2000	2
	SUIV-9	Promouvoir auprès des porteurs de projet le dépôt des données issues des études d'impact sur le site internet DEPOBIO	2
	SUIV-10	Suivre les travaux issus de la Directive cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM)	2
SUIV-11	Soutenir et/ou réaliser des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin		
	Soutenir des actions de veille et de sciences participatives sur le milieu marin (veille sur les Espèces Non Indigènes)	3	

Tableau 3 : Synthèse des mesures de gestion des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »

II.5.4 Présentation détaillée des mesures de gestion

Chaque mesure de gestion (ou groupe de mesures) est présentée sous forme de fiche qui précise les actions et les modalités de mise en œuvre qu'il convient de réaliser afin de garantir le maintien ou la restauration en bon état des habitats et des espèces d'intérêt communautaire conformément aux objectifs identifiés.

II.5.4.1 Logique des fiches-mesures

Les fiches-mesures sont :

- Des **propositions de réalisation** de toute nature permettant d'atteindre les objectifs du DOCOB ;
- **Standardisées** afin d'en faciliter la lecture ;
- **Indépendantes** les unes des autres afin d'en permettre une lecture transversale ;
- **Rangées par thèmes** pour plus de clarté ;
- **Priorisées** en fonction de l'importance de l'enjeu et de la capacité du gestionnaire à actionner les leviers.

Les fiches-mesures ne sont pas :

- Des **cahiers des charges précis** décrivant la mise en œuvre détaillée des mesures de gestion, des moyens nécessaires et des coûts associés ;
- Des **documents figés dans le temps**. Leur contenu peut être et doit être ajusté selon l'évolution du territoire et des techniques.

II.5.4.2 ➤ Concertation/consultation

Les fiches « mesures de gestion » sont issues d'une large concertation avec les experts naturalistes, les gestionnaires et acteurs du territoire. L'ensemble des fiches ont été soumises à consultation des membres du COPIL avant la validation finale du DOCOB.

II.5.4.3 Comment lire une fiche « mesure de gestion » ?

La structuration est identique pour l'ensemble des fiches mesures ci-après.

Titre du thème											
Priorité			N° et Titre de la mesure ou de plusieurs mesures								
1	2	3	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs			Titre de ou des objectif(s) associé(s) à la mesure (ça peut être un OLT, OO, OOT ou FCR)								
Type de mesure			Réglementaire ou non réglementaire								
Description de la mesure			Présentation générale de la mesure, du contexte et des problématiques								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Habitats et espèces d'intérêt communautaire favorisés par la mesure
Activités concernées	Activités concernées par la mesure (toutes activités, professionnelles, récréatives, gestion d'espaces naturels, politiques publiques). Ici on considère les activités existantes identifiées.
Résultats attendus	Conséquences attendues de la mesure
Périmètre d'application	Périmètre sur lequel s'applique la mesure : les mesures n'ont normalement vocation qu'à s'appliquer dans le périmètre du site. Cependant, l'homogénéité des habitats sur le littoral et la grande aire de répartition des espèces font que de nombreuses mesures doivent être pensées à plus grande échelle. C'est pourquoi les fiches distinguent plusieurs niveaux, une mesure peut concerner : - une partie du site (du fait d'un habitat par exemple) ou le site dans son intégralité ; - plusieurs sites, elle sera qualifiée d'intersites ; dans ce cas elle peut intéresser et/ou s'appliquer aux sites adjacents.

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Acteurs susceptibles de piloter/coordonner la mise en place de la mesure
Autorité(s) compétente(s)	Autorité(s) compétente(s) dans la mise en place de la mesure
Partenaire(s) potentiel(s)	Acteurs susceptibles de contribuer à la mise en place de la mesure ou sources d'information
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs permettant de mesurer : l'état de conservation des habitats et espèces à protéger (indicateur d'état), le niveau de pression qu'ils subissent (indicateur de pression) et le degré de mise en œuvre de la mesure (indicateur de réalisation). Ces indicateurs sont renseignés dans le tableau de bord des AMP. Ils seront être mis à jour au cours de l'animation à partir de la meilleure connaissance disponible.
Indicateurs de réalisation	

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	projets ayant un lien et un intérêt spécifique avec cette mesure
Fiche mesure	N° de la fiche mesure du DOCOB ayant un lien et un intérêt spécifique avec cette mesure

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire			
Priorité		PRE-1 - Renforcer les opérations de contrôle, de police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des mammifères marins et à leur non dérangement intentionnel	
1	2	3	
Finalités		Protection	Restauration Suivis Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs		OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population Manche-Atlantique de Grand dauphin en maintenant en bon état de conservation la population côtière du golfe normand-breton OLT2 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population Manche-Atlantique du Marsouin commun OLT3 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau marin et le Phoque gris OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins	
Type de mesure		Contrôle en mer	
Description de la mesure		Cette mesure vise à limiter les pressions de dérangement intentionnel sur les mammifères marins fréquentant les sites par le renforcement d'opérations de contrôle en mer relatives au respect de la réglementation en vigueur, en particulier en période estivale.	

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Le Grand dauphin et le Marsouin commun sont particulièrement visés
Activités concernées	Nautisme
Résultats attendus	Quiétude au sein des sites qui constituent des zones fonctionnelles importantes pour ces espèces (alimentation, élevage des jeunes, interaction sociale, reproduction et mise bas)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	OFB (service départemental de la Manche)
Autorité(s) compétente(s)	Préfecture maritime
Partenaire(s) potentiel(s)	Gendarmerie maritime, DIRM MMN, Douane, Marine Nationale, CACEM
Estimation des moyens nécessaires	Moyens de surveillance en mer : embarcation et équipage / supports de communication et sensibilisation

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression : Nombre d'infractions constatées par les services de contrôle ; % d'opérateurs pratiquant une activité d'observation en mer
Indicateurs de réalisation	Nombre de contrôle par site et par an, nombre de PV par an

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	Des missions de surveillance opérées en mer par diverses administrations (DDTM, gendarmerie maritime, OFB, DIRM, Douane, Marine Nationale) sont réalisées chaque année au sein des façades maritimes. Depuis 2018, une trentaine d'opérations avec des actions de contrôle ont eu lieu sur les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville »
Fiche mesure	COM-1 « Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins »

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire			
Priorité			PRE-2 - Appliquer des mesures de prévention en éloignant les mammifères marins avant les opérations émettrices de bruits impulsifs
1	2	3	
Finalités			Protection Restauration Suivis Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs			OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population Manche-Atlantique de Grand dauphin en maintenant en bon état de conservation la population côtière du golfe normand-breton OLT2 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population Manche-Atlantique du Marsouin commun OLT3 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau marin et le Phoque gris OO3 : Eviter la perturbation par bruit impulsif au regard des risques de dérangements et de mortalité des mammifères marins
Type de mesure			Prévention au bruit impulsif
Description de la mesure			<p>Les mammifères marins sont particulièrement sensibles aux bruits impulsifs générés par des opérations de travaux sous-marins (ex : battage de pieux, déroctage par explosif), des travaux d'acquisition de données via des systèmes à impulsion (sondeur mono-faisceaux, sondeur multi-faisceaux, sonar civil), ou des opérations de déminage opérées par la Marine Nationale. Ces opérations sont relativement ponctuelles et habituellement limitées dans l'espace. Leur impact sur les mammifères marins peut néanmoins être très fort (risque de surdité voire de mortalité selon les modalités opératoires et le contexte).</p> <p>Il convient de chercher à réduire leur intensité via des techniques alternatives (limitation d'intensité, confinement de la source de bruit, batardeaux, blocs isolants, rideaux de bulles, etc.), ou d'éloigner les animaux des zones d'opération grâce à des répulsifs ou d'adapter des procédures lors de travaux (ex : soft start).</p> <p>Cette mesure vise à limiter les impacts sonores générés par des émissions de bruit impulsif sur les mammifères marins fréquentant les sites et à promouvoir les recommandations du guide national des bonnes pratiques concernant le bruit aux différents opérateurs concernés.</p>

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Les mammifères marins. Le Grand dauphin et le Marsouin commun sont particulièrement visés.
Activités concernées	Opérations de déminage en particulier
Résultats attendus	Quiétude au sein des sites qui constituent des zones fonctionnelles importantes pour ces espèces (alimentation, élevage des jeunes, interaction sociale, reproduction et mise bas)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Préfecture maritime de la Manche – mer du Nord /Groupe des Plongeurs-Démineurs, porteur de projet de travaux en mer
Autorité(s) compétente(s)	Préfecture maritime/Marine Nationale, DREAL de Normandie, DDTM 50
Partenaire(s) potentiel(s)	SHOM, GECC, PELAGIS, OFB, services de l'état
Estimation des moyens nécessaires	-

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateur de pression : Nombre de cétacés échoués sur (ou à proximité) les sites dont la cause de mortalité est identifiée aux émissions de bruit impulsif
Indicateurs de réalisation	Nombre et types de mesures de prévention avant les opérations émettrices de bruits impulsifs ; Nombre d'avis rendus sur les opérations générant du bruit impulsif

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	Réseau de surveillance MAMBO du descripteur « Bruit » de la DCSMM : le SHOM, l'ENSTA Bretagne et l'OFB travaillent au déploiement d'une instrumentation acoustique pour acquérir de la connaissance sur le bruit de l'activité maritime et la distribution des cétacés dans le cadre de la DCSMM. En 2023, un mouillage a été mis en place sur le site de l'Anse de Vauville avec l'appui du GECC. Il permettra d'obtenir des informations sur le bruit lié au trafic maritime mais également des données biologiques importantes sur la présence de cétacés (marsouins communs, delphinidés, petit rorqual, rorqual commun).
Fiche mesure	SUIV-4 « Réalisation de cartographies sonores au sein des sites » GOUV-1 « Participation aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques etc.) dans ou à proximité des sites » GOUV-6 « Partage des informations et participation aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.)

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire											
Priorité			PRE-3 - Réaliser des opérations de nettoyage et de collecte de déchets en mer								
1	2	3									
Finalités			Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs			<p>OLT4 et OLT6 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats meubles 1110-2 (Sables moyens dunaires) et 1110-3 (Sables grossiers et graviers inclus 1160-2 Sables hétérogènes envasés) et de leurs fonctionnalités au regard de leur état actuel</p> <p>OLT5 et OLT7 : Maintenir le bon état de conservation de l'habitat rocheux 1170-5 (Récifs infralittoraux en mode exposé) et 1170 ND (Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers)</p> <p>OOT1 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime</p>								
Type de mesure			Soutien de démarche environnementale								
Description de la mesure			<p>Les déchets retrouvés à terre et en mer impactent la faune et les habitats des espaces naturels. Il s'agit ici d'agir <i>in-situ</i> pour diminuer les déchets présents sur les espaces naturels, en mer.</p> <p>Cette mesure vise donc à agir concrètement sur le terrain pour diminuer la quantité de déchets présents mais reste complémentaire aux actions déjà menés localement sur le littoral et dans les ports. Plus spécifiquement, cette mesure peut se décliner selon des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien et/ou réalisation d'actions de nettoyage et de collecte de déchets en mer - L'accompagnement des professionnels de la mer, des criées dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables. Cet accompagnement prendra notamment en considération les résultats et préconisations des projets qui, tels qu'Ocean Wise, portent en partie ou totalité sur la réduction des emballages en polystyrène expansé (PSE) ou extrudé (PSX) via des utilisations et/ou des alternatives plus durables et circulaires, ainsi que la promotion de bonnes pratiques. 								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Transport maritime ; Activités nautiques ; Travaux en mer ; Ouvrages maritimes ; Activités de pêche de loisir et professionnelle ; toutes activités à terre générant des déchets qui se déposent sur le littoral et en mer
Résultats attendus	Un espace maritime (marin et littoral) le moins pollué possible ; Diminution de l'impact des macro-déchets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Gestionnaire du site ; collectivités territoriales ; associations ; etc.
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités ; CPIE/URCPIE ; associations ; groupes scolaires ; gestionnaires des ports de Diélette et de Carteret ; sociétés de collecte des déchets ; clubs de plongée ; clubs nautiques ; entreprises de recyclage et de valorisation des déchets de pêche ; pêcheurs professionnels ; yacht-clubs ; etc.
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression : Quantité de macro-déchets récoltés lors des suivis effectués localement sur le littoral face aux sites Natura 2000 ; Quantité de macro-déchets récoltés sur les fonds marins dans la zone concernée ; Recensement des déchets en mer par les actions de sciences participatives (information qualitative depuis les plateformes gratuites <i>ObsenMer</i> et <i>Fish & Click</i>)
Indicateurs de réalisation	Nombre de rencontres et d'actions de sensibilisation ; promotion des applications plateformes existantes ; projets réalisés sur la problématique des déchets au sein des sites

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	<p>Au niveau national, concernant les actions existantes ou à venir sur les macro-déchets, un plan d'actions nationales « zéro déchet plastique en mer » (2020-2025) fixé par le plan Biodiversité, prévoit 35 mesures à mettre en œuvre d'ici 2025 pour lutter contre la pollution plastique en mer.</p> <p>Au niveau régional, « Ecogestes » est une campagne de sensibilisation à destination des plaisanciers, des professionnels du nautisme et des personnels portuaires développée par les CPIE de Méditerranée depuis 2002. Ce projet en Normandie est développé depuis 2023 sur l'ensemble des trois départements grâce à un partenariat entre l'URCPIE, le CPIE du Cotentin, le CPIE Vallée de l'Orne et AQUACAUX. A ce jour, L'URCPIE et ses partenaires a lancé une enquête visant à recenser les démarches, les outils et les acteurs qui mènent des actions</p>

	de sensibilisation auprès des plaisanciers et des professionnels du nautisme. L'objectif est de mieux comprendre les initiatives existantes, d'identifier les bonnes pratiques et de favoriser la collaboration entre les acteurs du secteur.
Fiche mesure	<p>COM-3 « Déchets à terre : Promotion (i) des programmes de prévention et de réduction des déchets en général ; (ii) des manifestations et de programmes de ramassage de déchets sur le littoral »</p> <p>COM-4 « Déchets en mer : Promotion des applications de sciences participatives tels que Fish&Click (qui vise à recueillir des données concernant les engins de pêche perdus ou abandonnés) et ObsenMer (observations de macrodéchets en mer) »</p> <p>COM-5 « Promotion auprès des navigateurs des équipements portuaires existants pour la récupération des déchets issus des activités nautiques »</p> <p>COM-6 « Opérations de sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les macro-déchets »</p>

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire

Priorité			PRE-4 – Produire des avis techniques et des recommandations à la demande des services instructeurs								
1	2	3									
Finalités			Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs			<p>Tous les OLT</p> <p>OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins</p> <p>OO3 : Eviter la perturbation par bruit impulsif au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins (D11-OE01)</p> <p>OO4 : Limiter les pertes ou perturbations physiques des habitats marins issues des activités humaines</p> <p>OO5 : Limiter les impacts des modifications des conditions hydrographiques issues des activités humaines sur les habitats marins</p> <p>OOT3/4/5 : Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés au transport maritime et à la navigation ; aux activités de dragage et d'immersion (contenus dans les sédiments) ; aux ouvrages maritimes autres que le dragage et l'immersion</p> <p>OOT6 : Soutenir les ports dans leurs gestions de réduction des rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance (équipements, lieu de carénage, etc.)</p> <p>FCR9 : Faciliter l'intégration des enjeux écologiques Natura 2000 auprès des services de l'état et porteurs de projets</p>								
Type de mesure			Administrative								
Description de la mesure			<p>La directive « Habitat-Faune-Flore » impose une évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) de tout plan ou projet, préalablement à sa réalisation. A la demande des services instructeurs, le gestionnaire peut produire des avis techniques des projets soumis à EIN afin d'éclairer les décisions. Le gestionnaire peut aussi émettre des recommandations techniques auprès des services instructeurs.</p> <p>L'objectif de cette mesure est d'améliorer l'efficacité de la gestion et d'assurer l'atteinte des objectifs Natura 2000.</p>								

Enjeux et Objectifs

Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Toute activité ayant une interaction avec les fonds marins (hors pêche professionnelle aux arts trainant traitée dans des mesures spécifiques) et les mammifères marins
Résultats attendus	Adoption de mesures les plus adaptées pour l'atteinte ou le maintien du bon état de conservation des espèces et des habitats marins Natura 2000
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	Préfecture maritime/Marine Nationale, DREAL de Normandie, DDTM 50
Partenaire(s) potentiel(s)	Experts scientifiques
Estimation des moyens nécessaires	-

Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	-
Indicateurs de réalisation	Nombre d'avis techniques annuels rendus aux services instructeurs sur l'ensemble des projets au sein des sites

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB

Projet(s)	
Fiche mesure	COM-9 « Développement d'outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences »

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire											
Priorité			PRE-5 - Encadrer l'activité au chalut de fond (tout engin) au-delà des 3 milles nautiques								
1	2	3									
Finalités			Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs			OLT4 et OLT6 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats meubles 1110-2 (Sables moyens dunaires) et 1110-3 (Sables grossiers et graviers inclus 1160-2 Sables hétérogènes envasés) et de leurs fonctionnalités au regard de leur état actuel								
Type de mesure			Administrative								
Description de la mesure			<p>La directive « Habitat-Faune-Flore » impose l'atteinte ou le maintien en bon état de conservation des habitats d'intérêts communautaires. L'analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites ayant identifié des risques modérés pour les habitats « 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl » et « 1170-5 Roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique) » pour l'engin « Chalut de fond », des mesures de réduction des pressions doivent être adoptées sur les sites de Vauville et Surtainville. Par ailleurs, le document d'objectifs, et donc les mesures prises à l'issue de l'analyse des risques et de la concertation locale, doit être compatibles avec les objectifs environnementaux définis dans le cadre des documents stratégiques de façade, conformément à l'article L.414-2-1 du code de l'environnement.</p> <p>Actuellement, dans la zone maritime où se trouve les sites Natura 2000 et conformément à l'article D922-16 du Code rural et de la pêche maritime, l'usage des filets remorqués est interdit à moins de 3 milles nautiques de la laisse de basse mer des côtes.</p> <p>Description des mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Dans la bande des 3 MN : Maintien de l'interdiction du chalut de fond (tout engin). ⇒ Au-delà de la bande des 3 MN : Encadrement des activités par un effort de pêche limité à 9300 heures maximum par an <p>Modalités logistiques de suivi du seuil et de contrôle de la mise en œuvre de cette mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligation des pêcheurs professionnels exerçant au chalut de fond de s'équiper en VMS ; - Déclaration spécifique à remplir pour tout pêcheur en conditions de pêche au chalut de fond (vitesse inférieure à 4,5 nœuds) au sein des sites Natura 2000 (heure de début de chalutage et heure d'arrêt de chalutage) ; un modèle simple de tableur sera proposé aux pêcheurs professionnels ; - Suivi mensuel de ces déclarations par le CRPMEM Normandie, qui produit et diffuse un bilan mensuel aux pêcheurs professionnels, services de l'État et animateur des sites ; - Alerte du CRPMEM Normandie auprès des pêcheurs professionnels concernés, de l'animateur des sites, des services de l'État (DIRM, DDTM50, DREAL et Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord) dès que le seuil a atteint 80 % ; - Fermeture de la pêche au chalut de fond (tout engin) dans les deux sites Natura 2000 dès que le seuil a atteint 100 % ; - Contrôle annuel de la conformité des données déclaratives avec les données VMS par les services de l'État ; - Contrôles ponctuels des autorités compétentes en mer - Surveillance visuelle et radar complémentaire des navires en pêche dans les sites Natura 2000 par les sémaphores <p>L'objectif de cette mesure est d'assurer l'atteinte des objectifs relatifs aux habitats Natura 2000.</p>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Les habitats « 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl » et « 1170-5 Roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique) »
Activités concernées	Les chaluts de fond (tout engin confondu)
Résultats attendus	Adoption de mesures les plus adaptées pour l'atteinte ou le maintien du bon état de conservation des habitats marins Natura 2000
Périmètre d'application	La totalité des deux sites sur les habitats visés

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	-
Autorité(s) compétente(s)	Préfecture maritime/Marine Nationale, DIRM et CRPMEM
Partenaire(s) potentiel(s)	-
Estimation des moyens nécessaires	-

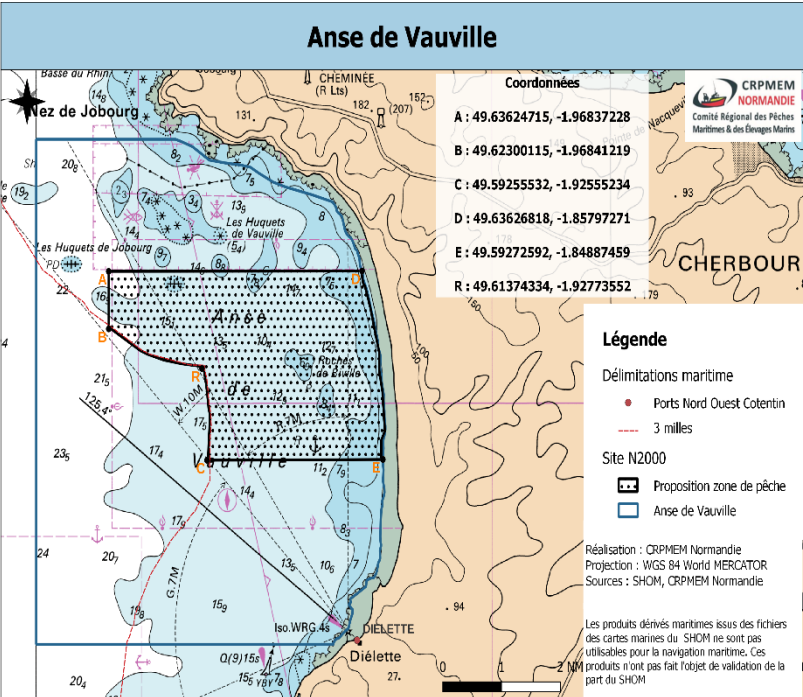
Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	Bilan mensuel des heures de chalutage au sein de chaque site Natura 2000 ; Contrôle annuel de la conformité des données déclaratives avec les données VMS ; état de conservation des habitats meubles
Indicateurs de réalisation	Bilan annuel des indicateurs de suivis

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB

Projet(s)	
Fiche mesure	PRE-6 - Encadrer l'activité à la drague à Coquilles Saint-Jacques (site « Anse de Vauville ») PRE-7 - Encadrer l'activité à la drague à bivalves (site « Banc et récifs de Surtainville »)

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire

Priorité			PRE-6 - Encadrer l'activité à la drague à Coquilles Saint-Jacques (site « Anse de Vauville »)								
1	2	3									
Finalités			Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs			<p>OLT4 et OLT6 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats meubles 1110-2 (Sables moyens dunaires) et 1110-3 (Sables grossiers et graviers inclus 1160-2 Sables hétérogènes envasés) et de leurs fonctionnalités au regard de leur état actuel</p> <p>OO4 : Limiter les pertes et perturbations physiques des habitats, issues des activités humaines</p>								
Type de mesure			Administrative								
Description de la mesure			<p>La directive « Habitat-Faune-Flore » impose l'atteinte ou le maintien en bon état de conservation des habitats d'intérêts communautaires. L'analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites ayant identifié des risques forts pour l'habitat « 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl » pour l'engin « Drague à Coquilles Saint-Jacques », des mesures de réduction des pressions doivent être adoptées sur le site « Anse de Vauville » où a lieu cette activité. Par ailleurs, le document d'objectifs, et donc les mesures prises à l'issue de l'analyse des risques et de la concertation locale, doit être compatibles avec les objectifs environnementaux définis dans le cadre des documents stratégiques de façade, conformément à l'article L.414-2-I du code de l'environnement.</p> <p>Description de la mesure :</p> <p>Les activités de pêche à la drague à Coquilles Saint-Jacques sont interdites dans l'ensemble du site Natura 2000 « Anse de Vauville », à l'exception du secteur suivant dans la limite d'un seuil annuel (à définir). Les coordonnées géographiques sont indiquées sur la carte ci-dessous.</p>  <p>Modalités logistiques de suivi du seuil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligation des pêcheurs professionnels exerçant à la drague à coquille Saint-Jacques d'activer leur VMS ; - Déclaration spécifique à remplir pour tout pêcheur en conditions de pêche à la drague à la Coquille Saint-Jacques (vitesse inférieure à 4,5 nœuds) au sein des sites Natura 2000 (heure de début de dragage et heure d'arrêt de dragage) ; un modèle simple de tableur sera proposé aux pêcheurs professionnels ; - Suivi mensuel de ces déclarations par le CRPMEM Normandie, qui produit et diffuse un bilan mensuel aux pêcheurs professionnels, services de l'État et animateur des sites ; - Alerte du CRPMEM Normandie auprès des pêcheurs professionnels concernés, de l'animateur des sites, des services de l'État (DIRM, DDTM50, DREAL et Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord) dès que le seuil a atteint 80 % ; - Fermeture de la pêche à la drague à CSJ dans le site Natura 2000 « Anse de Vauville » dès que le seuil a atteint 100 % ; - Contrôle annuel de la conformité des données déclaratives avec les données VMS par les services de l'État ; - Contrôles ponctuels des autorités compétentes en mer - Surveillance visuelle et radar complémentaire des navires en pêche dans les sites Natura 2000 par les sémaphores <p>L'objectif de cette mesure est d'assurer l'atteinte des objectifs relatifs aux habitats Natura 2000. Cette proposition permet par ailleurs de répondre à l'action du DSF D01-HB-OE06-AN2 « Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles ».</p>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	L'habitat « 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl »
Activités concernées	Les dragues à Coquilles Saint-Jacques
Résultats attendus	Adoption de mesures les plus adaptées pour l'atteinte ou le maintien du bon état de conservation des habitats marins Natura 2000
Périmètre d'application	Site « Anse de Vauville »

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	-
Autorité(s) compétente(s)	Préfecture maritime/Marine Nationale, DIRM et CRPMEM
Partenaire(s) potentiel(s)	-
Estimation des moyens nécessaires	-

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Bilan mensuel des heures de chalutage au sein de chaque site Natura 2000 ; Contrôle annuel de la conformité des données déclaratives avec les données VMS ; état de conservation des habitats meubles
Indicateurs de réalisation	Bilan annuel des indicateurs de suivis

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	
Fiche mesure	PRE-5 - Encadrer l'activité au chalut de fond (tout engin) au-delà des 3 miles nautiques PRE-7 - Encadrer l'activité à la drague à bivalves (site « Banc et récifs de Surtainville »)

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire

Priorité 1 2 3	PRE-7 - Encadrer l'activité à la drague à bivalves (site « Banc et récifs de Surtainville »)
Finalités	Protection Restauration Suivis Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs	OLT4 et OLT6 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats meubles 1110-2 (Sables moyens dunaires) et 1110-3 (Sables grossiers et graviers inclus 1160-2 Sables hétérogènes envasés) et de leurs fonctionnalités au regard de leur état actuel OO4 : Limiter les pertes et perturbations physiques des habitats, issues des activités humaines
Type de mesure	Administrative
Description de la mesure	<p>La directive « Habitat-Faune-Flore » impose l'atteinte ou le maintien en bon état de conservation des habitats d'intérêts communautaires. L'analyse de risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites ayant identifié un risque modéré pour l'habitat « 1110-2 Sables moyens dunaires » et risque fort pour l'habitat « 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl » pour l'engin « Drague à bivalves », des mesures de réduction des pressions doivent être adoptées sur le site « Banc et récifs de Surtainville » où a lieu cette activité. Par ailleurs, le document d'objectifs, et donc les mesures prises à l'issue de l'analyse des risques et de la concertation locale, doit être compatibles avec les objectifs environnementaux définis dans le cadre des documents stratégiques de façade, conformément à l'article L.414-2-1 du code de l'environnement.</p> <p>Description de la mesure :</p> <p>Les activités de pêche à la drague à bivalves sont interdites dans l'ensemble du site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville », à l'exception du secteur suivant dans la limite d'un seuil annuel (à définir). Les coordonnées géographiques sont indiquées sur la carte ci-dessous.</p> <div data-bbox="327 806 1228 1489" data-label="Figure"> <p>Banc et récifs de Surtainville</p> <p>Coordonnées F : 49.45984526, -1.90241641 G : 49.39987567, -1.90225678 H : 49.46086898, -1.83776601 I : 49.40085358, -1.83408169</p> <p>Les sondes en caractères Topographie : La topographie intérieure des îles Anglo-Normande avec le système géodésique E Pour obtenir les coordonnées géog rapportées au système géodésique compensé (ED 50), ajouter 0,06' aux lati et retrancher 0,08' aux longitudes Ou cette carte.</p> <p>Légende Délimitations maritimes --- 3 MN Site N2000 [Zone hachurée] Proposition zone de pêche [Zone verte] Banc et récif de Surtainville</p> <p>Réalisation : CRPMEM Normandie Projection : WGS 84 World MERCATOR Sources : SHOM, CRPMEM Normandie</p> <p>Les produits dérivés maritimes issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ces produits n'ont pas fait l'objet de validation de la part du SHOM</p> </div> <p>Modalités logistiques de suivi du seuil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligation des pêcheurs professionnels exerçant à la drague à bivalves d'activer leur VMS ; - Déclaration spécifique à remplir pour tout pêcheur en conditions de pêche à la drague à bivalves (vitesse inférieure à 4,5 nœuds) au sein des sites Natura 2000 (heure de début de dragage et heure d'arrêt de dragage) ; un modèle simple de tableur sera proposé aux pêcheurs professionnels ; - Suivi mensuel de ces déclarations par le CRPMEM Normandie, qui produit et diffuse un bilan mensuel aux pêcheurs professionnels, services de l'État et animateur des sites ; - Alerte du CRPMEM Normandie auprès des pêcheurs professionnels concernés, de l'animateur des sites, des services de l'État (DIRM, DDTM50, DREAL et Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord) dès que le seuil a atteint 80 % ; - Fermeture de la pêche à la drague à bivalves dans le site Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » dès que le seuil a atteint 100 % ; - Contrôle annuel de la conformité des données déclaratives avec les données VMS par les services de l'État. - Contrôles ponctuels des autorités compétentes en mer - Surveillance visuelle et radar complémentaire des navires en pêche dans les sites Natura 2000 par les sémaphores <p>L'objectif de cette mesure est d'assurer l'atteinte des objectifs relatifs aux habitats Natura 2000. Cette proposition permet par ailleurs de répondre à l'action du DSF D01-HB-OE06-AN2 « Ré-examiner le cadre de délivrance des autorisations de pêche dérogatoire au chalut et des autorisations de pêche à la drague dans la bande des 3 milles ».</p>

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Les habitats meubles « 1110-2 Sables moyens dunaires » et « 1110-3 Sables grossiers et graviers, bancs de maërl »
Activités concernées	Les dragues à bivalves
Résultats attendus	Adoption de mesures les plus adaptées pour l'atteinte ou le maintien du bon état de conservation des habitats marins Natura 2000
Périmètre d'application	Site « Banc et récifs de Surtainville »

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	-
Autorité(s) compétente(s)	Préfecture maritime/Marine Nationale, DIRM et CRPMEM
Partenaire(s) potentiel(s)	-
Estimation des moyens nécessaires	-

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Bilan mensuel des heures de chalutage au sein de chaque site Natura 2000 ; Contrôle annuel de la conformité des données déclaratives avec les données VMS ; état de conservation des habitats meubles
Indicateurs de réalisation	Bilan annuel des indicateurs de suivis

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	
Fiche mesure	PRE-5 - Encadrer l'activité au chalut de fond (tout engin) au-delà des 3 miles nautiques PRE-6 - Encadrer l'activité à la drague à Coquilles Saint-Jacques (site « Anse de Vauville »)

II.5.4.5 Les mesures de communication et de sensibilisation

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin			
Priorité			COM-1 - Sensibiliser aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins
1	2	3	
Finalités			Protection Restauration Suivis Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs			<p>OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population Manche-Atlantique de Grand dauphin en maintenant en bon état de conservation la population côtière du golfe normand-breton</p> <p>OLT2 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population Manche-Atlantique du Marsouin commun</p> <p>OLT3 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau marin et le Phoque gris</p> <p>OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins</p>
Type de mesure			Sensibilisation
Description de la mesure			<p>La majorité des plaisanciers ne connaît pas la réglementation ni les bonnes pratiques d'approche en cas de rencontres fortuites ou recherchées de mammifères marins. Par ailleurs, le capital sympathie de ces animaux a notamment pour effet de favoriser le développement d'une activité commerciale ciblant leur observation en milieu naturel que ce soit pour les cétacés ou les pinnipèdes. Les impacts peuvent être importants à commencer par un dérangement des espèces qui peut nuire à leur cycle de vie.</p> <p>Cette mesure a pour objectif d'inciter les usagers de la plaisance et des sports nautiques à adopter les bonnes pratiques en leur présence mais aussi à inciter à l'identification et la déclaration des espèces rencontrées via une application gratuite dédiée (OBSenMer).</p>

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Les mammifères marins. Le Grand dauphin et le Marsouin commun sont particulièrement visés.
Activités concernées	Activités nautiques
Résultats attendus	Respect de la réglementation en vigueur sur (i) les distances minimales d'approche réglementaire lors d'observations dédiées (100 m pour les cétacés dans les aires marines protégées) et (ii) le non dérangement intentionnel pour tous les mammifères marins (Arrêté ministériel du 3 septembre 2020)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site ; GECC ; GMN
Autorité(s) compétente(s)	-
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités locales ; services en charge des contrôles en mer (OFB/service départementale de la Manche, Gendarmerie maritime, DIRM MMN, Douane, Marine Nationale) ; CPIE du cotentin
Estimation des moyens nécessaires	<p>Projets de sensibilisation à mettre en place avec</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation d'outils de sensibilisation et de communication : En lien avec les acteurs locaux, inventaire et valorisation des supports pédagogiques et de communication existants (papier et numérique) : flyers, affiches, Outre les bonnes pratiques, le cadre réglementaire est rappelé. - Mise en œuvre de la campagne de sensibilisation : Organisation de conférences/événements/animations auprès des public cibles : pratiquants du nautisme et grand public. La distribution des outils de communication se fait lors des discussions de sensibilisation avec les plaisanciers et les acteurs du nautisme lors des sorties en mer. <p>Information lors de ces démarches de sensibilisation sur les applications numériques pertinentes téléchargeables sur smartphone comme ObsEnMer et information sur leur utilisation.</p>

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression : nombre d'infractions constatées par les services de contrôle ; % d'opérateurs pratiquant une activité d'observation en mer ayant adhéré à une charte de bonne conduite
Indicateurs de réalisation	Outils de sensibilisation réalisées ; Nombre de conférences / contacts réalisées par campagne de sensibilisation ; Evolution du nombre de déclarations opportunistes sur l'application OBSenMer ; % d'opérateurs engagés auprès d'un label ou signataires d'une charte de bonne conduite sur le total des opérateurs recensés sur le périmètre des sites Natura 2000

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
--	--

Projet(s)	<p>Au niveau local, régional, des études relatives à l'acquisition de connaissance sur les mammifères marins - et en particulier les grands dauphins - menées par le GECC, le GMN et autres partenaires depuis de nombreuses années ainsi que des outils de communication (affiches, flyers, site internet) et de bancarisation de données d'observation (OBSenMer) participeront aux suivis et aux évaluations de ces espèces.</p> <p>Une charte d'approche des mammifères marins pour la zone d'étude du Grand dauphin (ZEGD), allant de la baie de Saint-Brieuc à la Baie de Seine a été proposée par le GECC en 2019. Elle définit le comportement à adopter lors de la rencontre avec les mammifères marins. A ce jour, ce document n'est pas en application mais des échanges sont en cours pour mettre en œuvre une sensibilisation dans le cadre de l'élaboration de la charte du nautisme et des activités littorales, projet porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.</p> <p>https://www.obsenmer.org/</p>
Fiche mesure	<p>PRE-1 « Opérations de contrôle, de police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des mammifères marins et à leur non dérangement intentionnel »</p>

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin

Priorité				COM-2 - Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion des échouages de mammifères marins sur les plages								
1	2	3										
Finalités										Protection	Restauration	Suivis
Lien avec les objectifs				Tous les OLT								
Type de mesure				Soutien aux formations échouages								
Description de la mesure				<p>Lorsqu'un mammifère marin s'échoue sur le littoral, une procédure d'intervention est mise en œuvre de façon rigoureuse afin de retirer les animaux en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Si cela se produit, il est recommandé de ne surtout pas toucher à l'animal, afin d'éviter tout risque de transmission de maladie. Avant d'agir, il faut immédiatement téléphoner au Réseau national d'échouage (RNE) au 05 46 44 99 10 ainsi qu'à la collectivité où l'échouage a lieu.</p> <p>Par ailleurs, afin de recenser et comprendre les raisons des échouages, la procédure réglementaire précise que qu'il est « indispensable que tout cadavre de mammifère marin échoué et même dans un état de décomposition très dégradé fasse l'objet d'un examen par le RNE avant son élimination, de manière à constater l'échouage et collecter les données et les prélèvements nécessaires à l'accomplissement de sa mission de surveillance des populations de mammifères marins ». Selon la taille et le nombre de mammifères marins échoués, l'élimination et l'équarrissage se font sous la responsabilité de la commune ou préfecture concernée.</p> <p>Cette mesure a pour objectif de soutenir les actions existantes de formation sur la gestion des échouages de mammifères marins auprès des agents communaux locaux. Ces formations peuvent être réitérées de façon régulière afin de maintenir les compétences des agents au regard des besoins des collectivités.</p>								

Enjeux et Objectifs

Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Les mammifères marins
Activités concernées	-
Résultats attendus	Bonne prise en charge des échouages afin d'assurer la sécurité des promeneurs et les risques sanitaires associés
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site ; GECC ; GMN
Autorité(s) compétente(s)	-
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités locales ; Préfecture ; RNE
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression : Nombre d'échouages sur les plages face aux sites
Indicateurs de réalisation	Nombre de formations réalisées par rapport aux besoins recensés

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB

Projet(s)	<p>Au niveau local, régional, le GECC propose des formations sur la réglementation et les modalités d'intervention suite à un échouage de mammifères marins sur l'estran auprès des communes littorales auprès des agents techniques. Le GMN propose également des formations sur la réglementation et les modalités d'intervention suite à un échouage de mammifères marins sur l'estran auprès des agents techniques des communes littorales. Le GMN est à l'initiative d'une charte « îlot de tranquillité »²⁴. Les communes s'engagent ainsi à favoriser la tranquillité des phoques sur leurs plages.</p>
------------------	---

²⁴ <https://www.anbdd.fr/biodiversite/gestionnaires-despaces-naturels/le-mecenaturel/ilot-de-tranquillite-favoriser-la-serenite-des-phoques-sur-les-plages/>

	Un guide des échouages de référence est consultable ici : https://www.reseaucetaces.fr/wp-content/uploads/2016/10/Guide-%C3%83%C2%A9chouage-2015-version_finale.pdf
Fiche mesure	COM-1 « Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins »

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin

Priorité	COM-3 - Déchets																
1	2	3	<p>Déchets à terre : Promouvoir (i) des programmes de prévention et de réduction des déchets en général ; (ii) des manifestations et de programmes de ramassage de déchets sur le littoral.</p> <p>Déchets en mer : Promouvoir des applications de sciences participatives tels que Fish&Click (qui vise à recueillir des données concernant les engins de pêche perdus ou abandonnés) et ObsenMer (observations de macrodéchets en mer).</p> <p>Promouvoir auprès des navigateurs des équipements portuaires existants pour la récupération des déchets issus des activités nautiques.</p> <p>Sensibiliser, informer sur la pollution des espaces naturels par les macro-déchets.</p>														
Finalités	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation								
Lien avec les objectifs	Tous les OLT																
Type de mesure	OOT1 : Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime																
Description de la mesure	<p>Les déchets retrouvés à terre et en mer impactent la faune et les habitats des espaces naturels. Différentes initiatives de ramassage sélectif mobilisant des bénévoles sont organisées par des associations, des entreprises, des collectivités. Outre un travail de sensibilisation et d'information pour limiter autant que possible la prolifération des déchets en mer ou à terre, ces initiatives de prévention et de ramassage méritent d'être encouragées, développées et accompagnées sur le site en lien avec le gestionnaire afin de permettre la réduction des impacts liés aux déchets mais aussi à des mauvaises pratiques de collecte.</p> <p>Ces mesures ont pour objectif de promouvoir les actions existantes et les applications gratuites en lien avec la prévention et la réduction des déchets. Il s'agira également de mener des opérations spécifiques de communication plus large sur le sujet de la pollution des espaces naturels par les macro-déchets.</p> <p>Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication des initiatives associatives en lien avec les collectivités - Le déploiement de la plateforme de sciences participatives « zéro déchet sauvage », qui recense les actions menées par tous les acteurs autour de la lutte contre les déchets marins et rassemble des données liées à la collecte des déchets - La poursuite du déploiement de la charte « une plage sans déchet plastique » en lien avec les collectivités, à travers un comité de suivi et des réunions régulières en vue de son actualisation et du recensement des difficultés potentielles - La sensibilisation du grand public aux problématiques des déchets en mer - Le porté à connaissance des groupes professionnels, associatifs et récréatifs générant des déchets pour encourager la création de partenariat et mettre en place des points et des réseaux de collecte d'une partie des déchets recyclables (combinaison néoprène, déchets plastiques, etc.) - La communication des bonnes pratiques pour réduire les déchets issus du ramassage des filets de pêche. Le ramassage désigne la réparation des filets de pêche, dont une des actions consiste à couper une partie du filet. Afin de prévenir les déchets marins issus de cette découpe, il convient d'identifier les bonnes pratiques à suivre lors du ramassage qui a lieu sur les bateaux et dans les ports. Elles seront inspirées de l'étude de KIMO International (http://www.kimointernational.org/net-cuttings/). - (optionnel en fonction de l'existant : inventorier les décharges publiques historiques et zones d'accumulation des déchets parfois enterrées sous les dunes ou plages durant plusieurs décennies et qui réapparaissent parfois (tempêtes, érosion littorale, etc.) ; étudier le coût de résorption ; identifier les financements possibles) <p>pourront être menées.</p>																

Enjeux et Objectifs

Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Transport maritime ; Activités nautiques ; Travaux en mer ; Ouvrages maritimes ; Activités de pêche de loisir et professionnelle ; toutes activités à terre générant des déchets qui se déposent sur le littoral et en mer
Résultats attendus	Un espace maritime (marin et littoral) le moins pollué possible ; Diminution de l'impact des macro-déchets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site ; collectivités territoriales ; associations ; etc.
Autorité(s) compétente(s)	

Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités ; CPIE/URCPIE ; associations ; groupes scolaires ; gestionnaires des ports de Diélette et de Carteret ; sociétés de collecte des déchets ; clubs de plongée ; clubs nautiques ; entreprises de recyclage et de valorisation des déchets de pêche ; pêcheurs professionnels ; yacht-clubs ; CRPMEM Normandie
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression : Quantité de macro-déchets récoltés lors des suivis effectués localement sur le littoral face aux sites Natura 2000 ; Quantité de macro-déchets récoltés sur les fonds marins dans la zone concernée ; Recensement des déchets en mer par les actions de sciences participatives (information qualitative depuis les plateformes gratuites <i>ObsenMer</i> et <i>Fish & Click</i>)
Indicateurs de réalisation	Nombre de rencontres et d'actions de sensibilisation ; promotion des applications plateformes existantes ; projets réalisés sur la problématique des déchets au sein des sites

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB

Projet(s)	<p>Au niveau national, concernant les actions existantes ou à venir sur les macro-déchets, un plan d'actions nationales « zéro déchet plastique en mer » (2020-2025) fixé par le plan Biodiversité, prévoit 35 mesures à mettre en œuvre d'ici 2025 pour lutter contre la pollution plastique en mer.</p> <p>Au niveau régional, « Ecogestes » est une campagne de sensibilisation à destination des plaisanciers, des professionnels du nautisme et des personnels portuaires développée par les CPIE de Méditerranée depuis 2002. Ce projet en Normandie est développé depuis 2023 sur l'ensemble des trois départements grâce à un partenariat entre l'URCPIE, le CPIE du Cotentin, le CPIE Vallée de l'Orne et AQUACAUX. A ce jour, L'URCPIE et ses partenaires a lancé une enquête visant à recenser les démarches, les outils et les acteurs qui mènent des actions de sensibilisation auprès des plaisanciers et des professionnels du nautisme. L'objectif est de mieux comprendre les initiatives existantes, d'identifier les bonnes pratiques et de favoriser la collaboration entre les acteurs du secteur.</p> <p>Au niveau local, des programmes de suivis et de collecte raisonnée des déchets sur les plages sont opérés face aux sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville ». En effet, dans le cadre de sa compétence environnementale, la Communauté d'agglomération du Cotentin soutient et pilote auprès des collectivités locales une collecte des macro-déchets par un ramassage manuel conformément aux recommandations du Conseil Départemental de La Manche. Ces actions visent une collecte raisonnée des "macro-déchets anthropiques" sur les secteurs de Les Pieux, Saint Pierre Église, Montebourg et Côtes des Isles à des fréquences variant de mensuelles en basse saison à hebdomadaires en période estivale. Pour encourager les pratiques responsables respectant la laisse de mer, la faune et la flore du littoral, la Communauté d'agglomération du Cotentin mène également une politique plus large (i) d'accompagnement technique auprès d'associations pour former des bénévoles, organisateurs d'événement de ramassage de déchets sur les plages, aux bonnes pratiques ; et (ii) de soutien financier à destination de collectivités, socio-professionnels (tourisme, restauration, etc.) afin d'accompagner des changements de pratiques plus économes en déchets. C'est ainsi qu'en 2019, l'agglomération a signé un contrat de transition écologique (CTE) qui est un outil visant à accompagner et soutenir les territoires s'inscrivant dans une volonté de transition écologique et notamment sur le volet de la gestion des déchets. Une participation technique du Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche est également en place avec une récupération de déchets sur le littoral et en arrière littoral, notamment au niveau des accès des sites sensibles.</p>
Fiche mesure	<p>COM-1 « Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins »</p> <p>PRE-3 « Soutien des démarches et opérations de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer ou à terre »</p>

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin

Priorité				COM-4 – Sensibiliser les usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires/grises, d'utiliser les aires de carénages portuaires et élaboration d'outils de communication								
1	2	3										
Finalités				Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs				<p>Tous les OLT</p> <p>OOT3, OOT4 et OOT5 : Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés au transport maritime et à la navigation ; aux activités de dragage et d'immersion (contenus dans les sédiments) ; aux ouvrages maritimes autres que le dragage et l'immersion</p> <p>OOT6 : Soutenir les ports dans leurs gestions de réduction des rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance (équipements, lieu de carénage, etc.)</p>								
Type de mesure				Sensibilisation aux problématiques des eaux noires/grises								
Description de la mesure				<p>Les bateaux récents sont équipés de systèmes de récupération de leurs eaux noires (collecte des WC) et eaux grises, ces eaux qui doivent être vidangées dans les équipements de collecte installés dans les ports, conformément à la réglementation (code des ports : art R5314-7 mis à jour en 2021). S'il importe que les ports soient équipés et proposent le service, il est également essentiel que les usagers l'utilisent. Or, certains usagers, dont les bateaux sont pourtant équipés de systèmes de récupération des eaux, ne respectent pas ces conditions et rejettent leurs eaux usées en mer. Il est impératif de mettre fin à ces pratiques par une sensibilisation, en rappelant également les incidences de tels actes.</p> <p>En appui aux gestionnaires des ports de Diélette et Barneville-Carteret, cette action vise à contribuer à la sensibilisation des usagers via notamment des médiateurs, par exemple dans le cadre de la campagne Ecogestes coordonnée par l'URCPIE de Normandie.</p> <p>Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'outils de communication en illustrant les incidences de rejets illicites en mer des eaux noires et grises sur les milieux et les activités (ex. : incidences sur les zones de baignade, certaines activités telles que les cultures marines) - Le développement de cette démarche avec les gestionnaires de ports qui peuvent accompagner cette communication par une explication des conditions d'utilisation des systèmes de collecte de ces eaux dans l'enceinte portuaire, notamment dans le cadre de la certification Ports propres. Rappeler que ces rejets en mer sont interdits et font l'objet de contrôles. - La réalisation d'actions de sensibilisation lors de manifestations grand public locales pourront être menées. 								

Enjeux et Objectifs

Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Transport maritime ; Activités nautiques ; Activités portuaires ; Travaux en mer/Ouvrages maritimes
Résultats attendus	Un espace maritime (marin et littoral) le moins pollué possible ; Diminution de l'impact des macro-déchets sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site ; collectivités territoriales ; associations ; etc.
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	Les gestionnaires des ports de Diélette et de Carteret ; plaisanciers ;
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	Qualité des eaux portuaires
Indicateurs de réalisation	Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000 ; Nombre de programmes de sensibilisation menés auprès des navigateurs concernant les bonnes pratiques en mer ; Ports bien équipés (aires de carénage équipée de réseaux de collecte, collecteurs eaux de vannes et de fond de cale, déchetterie dédiée aux déchets dangereux pour l'environnement)

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	<p>La surveillance des contaminants en mer : Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), des suivis de contaminants dans les sédiments face à Héauville (2 points 017-P-028 et 017-P-030) et les macroalgues intertidales et subtidales autour de Diélette (2 points 017-P-029 et 017-P-031) ont lieu une fois tous les 3 ans.</p> <p>Par ailleurs, les bateaux récents sont équipés de systèmes de récupération de leurs eaux noires (collecte des WC) et eaux grises qui doivent être vidangées dans les équipements de collecte installés dans les ports, conformément à la réglementation (code des ports : art R5314-7 mis à jour en 2021). Les ports de Diélette et Barneville-Carteret sont équipés. Un guide annuel est édité par l'association des plaisanciers de Port Diélette apportant aux navigateurs des informations utiles de navigation mais également de bonnes pratiques environnementales, dont celles sur le tri des déchets https://www.manche.fr/actions/infrastructures/ports/les-ports-manche/port-dielette/. Cela est aussi en ligne concernant le port de Barneville Carteret géré par la SPL des Ports de la Manche.</p>
Fiche mesure	<p>COM-1 « Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins »</p> <p>PRE-3 « Soutien des démarches et opérations de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer ou à terre »</p>

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin

COM-5 – Communiquer, promouvoir et accompagner des classes dans la création et la mise en place d’Aires Marines Educatives									
Priorité									
1	2	3							
Finalités	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs	Tous les OLT FCR1 : Promouvoir et soutenir les aires marines éducatives								
Type de mesure	Education des plus jeunes aux enjeux du milieu marin								
Description de la mesure	<p>L'éducation à l'environnement est une éducation civique qui a pour but "d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement tant naturel que créé par l'homme ; complexité due par l'interactivité de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels". Cette éducation à l'environnement vise aussi "à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention, à la solution des problèmes de l'environnement, et à la gestion de la qualité de l'environnement".</p> <p>Une « aire marine éducative » (AME) est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par le jeune public. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement.</p> <p>L'enjeu principal identifié pour assurer le développement du projet tout en maintenant la qualité du label est la mise en place d'une gouvernance territorialisée et la formation des acteurs concernés. Un des enjeux est aussi de renforcer les liens entre le site Natura 2000 et les aires éducatives afin de garantir une prise en compte mutuelle de leurs objectifs. Dans les écoles primaires, les aires marines éducatives sont un outil existant d'éducation à l'environnement marin. Dans les classes supérieures, différents moyens pédagogiques peuvent être déployés pour introduire et renforcer les notions d'éducation à l'environnement.</p> <p>L'objectif de cette mesure est d'accompagner les acteurs du territoire pour faciliter le déploiement et la pérennité des aires marines éducatives et des projets d'éducation à l'environnement en collège, lycée et classes supérieures.</p> <p>Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le recensement des besoins avec les structures accueillant de jeunes enfants : centres de loisirs, écoles nautiques, centres équestres, etc. ; si besoin, mise à disposition d'un contenu technique, accompagnement de la production de supports et discours pédagogiques, voire intervention de l'animateur Natura 2000 lors d'animations relatives à l'environnement - L'accompagnement de l'organisation d'événements portés par des AME à l'échelle du site Natura 2000 - Le porté à connaissance des informations sur la mise en place et l'accompagnement d'une aire marine éducative par le gestionnaire du site Natura 2000. Il apportera aussi aux différents acteurs les connaissances sur les enjeux et objectifs du site. - Le gestionnaire du site Natura 2000 fait le lien entre le comité de pilotage du site Natura 2000 et l'organe de gouvernance de l'AME. Il apporte les informations nécessaires et peut intervenir dans les écoles pour présenter le site et ses enjeux. <p>pourront être menées.</p>								

Enjeux et Objectifs

Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Education nationale, scolaires
Résultats attendus	Formation des plus jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable Reconnexion des élèves à la nature et à leur « meritoire » Favoriser le dialogue entre les élèves, les acteurs de la mer, et les gestionnaires d'espaces naturels
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	-
Partenaire(s) potentiel(s)	Organismes scolaires (écoles, collèges, lycées), associations locales ; structures d'éducation à l'environnement ; SYMEL/gardes du littoral ; professionnels de la mer ; plaisanciers ; gestionnaires portuaires ; etc.
Estimation des moyens nécessaires	-

Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	-
Indicateurs de réalisation	Nombre d'AME en place

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	
Fiche mesure	COM-7 « Participation de l'animateur Natura 2000 dans des actions de communication »

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin

Priorité	COM-6 – Promouvoir les dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites									
1	2	3							COM-7 – Participation de l'animateur Natura 2000 dans des actions de communication	
									COM-8 – Réaliser des projets de communication conjoints avec les partenaires locaux	
									COM-9 – Développer des outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences	
Finalités	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation	
Lien avec les objectifs	Tous les OLT									
	FCR2 : Promouvoir les sciences participatives									
	FCR3 : Communication sur le milieu marin et ses enjeux de préservation									
	FCR9 : Faciliter l'intégration des enjeux écologiques Natura 2000 auprès des services de l'état et porteurs de projets									
Type de mesure	Communication aux enjeux du patrimoine naturel marin									
Description de la mesure	<p>La fréquentation humaine ou la pratique d'activités récréatives et professionnelles peuvent générer un dérangement des espèces présentes et une perturbation des habitats. La sensibilisation aux enjeux écologiques et le partage des bonnes pratiques favorisent la réduction de ces impacts.</p> <p>Les personnes qui fréquentent le site de manière non fédérée sont difficiles à capter et donc à sensibiliser. Pour leur transmettre des informations sur les pratiques les moins impactantes, il est possible de s'appuyer sur les professionnels régulièrement au contact des usagers et vecteurs d'information (agents de police, agents techniques et élus, acteurs du tourisme, etc.).</p> <p>Ces mesures visent à communiquer et sensibiliser les acteurs locaux, porteurs de projet en mer et le public sur les enjeux du patrimoine naturel (milieux, espèces, paysages, etc.), sur les objectifs et sur les mesures de gestion (réalisées ou à venir) du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 à travers différents formats et lieux de diffusion. L'objectif est de favoriser l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre et de valoriser les mesures de gestion propres au site Natura 2000.</p> <p>Pour une meilleure efficacité, la stratégie de communication et de sensibilisation sera construite et formalisée par un plan de communication conjoint aux différents outils de préservation des milieux naturels et espèces marines/terrestres du site Natura 2000, et élaborée de manière collaborative.</p> <p>Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition d'un plan de communication conjoint avec les partenaires avec les publics visés, les messages à faire passer, les outils/supports de communication, les lieux de diffusion, le budget, ou encore le calendrier et les dates importantes. - La conception et développement d'outils papier/ audiovisuels/numériques de communication/sensibilisation : synthèse illustrée du DOCOB, promotion dans les documents de communication en lien avec le milieu marin existants - Le soutien et/ou la réalisation d'expositions temporaires ou permanentes sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site Natura 2000, ou sur des thématiques précises (espèces animales ou végétales, milieux naturels, etc.) - Le maraudage consiste à aller à la rencontre du public directement sur les sites naturels dans des secteurs à enjeux et sur les lieux de forte fréquentation des usagers potentiels pour les sensibiliser. Ces interventions pourraient être réalisées spécifiquement pendant les pics de fréquentation (période estivale, vacances scolaires, week-ends prolongés, etc.) par des intervenants compétents. Les sujets de sensibilisation pourraient être élargis et intégrer les bonnes pratiques permettant de limiter les impacts sur les milieux naturels (respect des cheminements, dérangement de la faune, tri des déchets, etc.). - L'actualisation du site web du site Natura 2000 et participation à sa diffusion auprès des porteurs de projets de manière à rendre accessible tous les documents/ informations utiles à la réalisation des évaluations des incidences (enjeux écologiques, impacts possibles liés aux activités, etc.) <p>pourront être menées.</p>									

Enjeux et Objectifs

Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Toutes
Résultats attendus	<p>Rendre disponible les connaissances naturalistes</p> <p>Inciter l'engagement des citoyens, et partager leurs observations</p> <p>Partage de l'information pour optimiser l'atteinte des objectifs</p> <p>Guider et rendre cohérente la communication de chaque structure impliquée dans la préservation des milieux naturels</p> <p>Harmoniser les supports et messages diffusés</p> <p>Adoption de mesures les plus adaptées pour l'atteinte ou le maintien du bon état de conservation des espèces et des habitats marins Natura 2000</p>
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités ; Offices de tourisme ; Prestataires (graphistes, agences de graphisme, sociétés de production audiovisuelles, etc.) ; associations locales ; structures d'éducation à l'environnement ; SYMEL/gardes du littoral ; professionnels de la mer ; plaisanciers ; gestionnaires portuaires ; etc.
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	-
Indicateurs de réalisation	<p>Nombre de démarche de Sciences participatives soutenues par le COPIL</p> <p>Nombre de supports de communication édités et diffusés</p> <p>Site internet du site Natura 2000 régulièrement mis à jour</p> <p>Nombre de projets de communication conjoints avec les partenaires locaux</p> <p>Nombre de participation du gestionnaire Natura 2000 à des actions de communication phares</p>

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB

Projet(s)	
Fiche mesure	<p>Toutes les actions de communication</p> <p>GOUV-1 « Participation aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques etc.) dans ou à proximité des sites »</p> <p>GOUV-6 « Partage des informations et participation aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.) » / « Veiller à l'intégration des enjeux liés aux sites Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux »</p>

C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, et contribuer aux mesures en faveur du milieu marin

Priorité			GOUV-1 – Participer aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques, etc.) dans ou à proximité des sites								
1	2	3	GOUV-6 – Participer réciproque aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.) / Veiller à l'intégration des enjeux liés aux sites Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux								
			GOUV-7 – Soutenir la réalisation d'actions mutualisées entre parties prenantes								
Finalités			Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs			Tous les OLT								
			FRC4 : Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs								
			FCR5 : Assurer une bonne articulation avec les autres politiques publiques								
Type de mesure			Suivis des projets en mer et participation aux diverses instances								
Description de la mesure			<p>Sur les sites Natura 2000, de très nombreuses actions sont déjà menées en relation avec des politiques publiques variées dont la mise en œuvre est assurée principalement par les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les associations locales. Ces politiques publiques et les acteurs impliqués sont décrits dans le diagnostic du DOCOB (Tome 1 - Cadre général et diagnostic écologique).</p> <p>La multiplication des instances de gouvernance et l'absence, parfois, de coopération entre les acteurs augmentent le risque d'un fonctionnement en silo. Cette situation peut conduire au mieux à une absence de synergie des actions engagées, au pire à la conduite de politiques aux objectifs contradictoires sur le même territoire.</p> <p>Pour atteindre les objectifs d'une meilleure gouvernance et surtout d'une efficacité accrue de l'action publique, il est essentiel de favoriser l'articulation des actions du DOCOB avec les projets, actions et programmes prévus par les autres politiques publiques actives, tant sur le périmètre des sites, qu'en lien avec des sites Natura 2000 voisins. Cela peut se traduire par le partage des informations dans diverses instances, une clarification des rôles et actions portées par chaque structure, mais aussi une mutualisation des actions entre partenaires.</p>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Toutes
Résultats attendus	Meilleure coordination et cohérence entre les différentes politiques publiques
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	-
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités ; gestionnaires d'espaces naturels (élus et opérateurs) ; associations locales ; SYMEL/gardes du littoral ; porteurs de projet en mer ou sur le littoral (ou à terre si lien avec enjeux marins) ; professionnels de la mer ; plaisanciers ; gestionnaires portuaires ; etc.
Estimation des moyens nécessaires	-

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	-
Indicateurs de réalisation	Nombre de participation aux instances de concertation du site Natura 2000 ; Nombre de participation aux instances de gouvernance liées aux différentes politiques publiques environnementales en place sur le territoire ; Nombre d'actions communes développées

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	Tous les projets locaux cités dans les autres fiches mesures Rapport Final Marahgouv : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer. Recommandation de mesure n°1 et n°3. https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5
Fiche mesure	Toutes les actions de communication

C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, et contribuer aux mesures en faveur du milieu marin

Priorité				GOUV-2 – Contribuer au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles (POLMAR)								
1	2	3										
Finalités				Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs				Tous les OLT OOT3, OOT4 et OOT5 : Soutenir les démarches et actions de réduction des apports en mer de contaminants liés au transport maritime et à la navigation ; aux activités de dragage et d'immersion (contenus dans les sédiments) ; aux ouvrages maritimes autres que le dragage et l'immersion								
Type de mesure				Contribution à des dispositifs favorables à la protection du milieu marin								
Description de la mesure				<p>Lors d'accidents de pollution en mer, les habitats et espèces marines peut être impacté. L'objet de cette mesure est de participer à la réduction des impacts pour les espèces et les habitats du site Natura 2000 en cas de pollution.</p> <p>En France, il existe le plan POLMAR (POLlutions MARines) en cas de pollution marine accidentelle. Il a été institué en 1978, à la suite au naufrage de l'Amoco Cadiz sur les côtes de Bretagne en France. Il sert à coordonner les hommes et à mobiliser les moyens de lutte. Il est rattaché à l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC), qui est le tronc commun de tous les plans d'urgence. L'organisation POLMAR se compose de deux volets. Le dispositif POLMAR/Mer qui est déclenché par les préfets maritimes qui disposent des moyens interministériels de l'action de l'État en mer lorsqu'une intervention en mer est nécessaire. Le dispositif POLMAR/Terre, également interministériel, est déclenché par les préfets des départements concernés par la pollution, lorsque celle-ci atteint les côtes et lorsque les communes touchées ne sont pas en capacité de faire face (pollution de grande ampleur). S'il s'agit d'une pollution de moindre ampleur (échouage de conteneurs, par exemple), il est de la responsabilité du maire de la commune impactée de mettre en œuvre un plan « Infra POLMAR ». Les moyens mis à la disposition des préfets relèvent pour une part importante du ministère en charge de l'écologie. Le préfet de zone de défense et de sécurité s'assure de la cohérence des actions terrestres et maritimes. Il est possible de développer un plan Infra POLMAR intercommunal avec l'assistance de VIGIPOL. Cet organisme élabore un plan de secours type composé d'outils complémentaires (fiches-actions, fiches techniques, annuaire de crise, recensement des moyens, cartographie opérationnelle, etc.).</p> <p>Lorsque les communes d'une intercommunalité souhaitent démarrer une démarche Infra POLMAR, un groupe de travail est constitué. Celui-ci est composé des référents élus et techniques des collectivités concernées et animé par le référent technique intercommunal. Sa mission est d'adapter le plan-type aux spécificités du territoire et de réaliser les annexes techniques. Une fois le plan achevé, VIGIPOL assure une formation des élus et des personnels des collectivités et organise un exercice de crise au sein de l'intercommunalité pour tester le caractère opérationnel du dispositif.</p> <p>Cette mesure vise à contribuer à la bonne mise en œuvre des interventions qui toucheraient les sites Natura 2000. Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification des contacts et des informations à renseigner auprès de la préfecture maritime - Le relais des informations relatives aux interventions en mer en cas de pollution au Comité de pilotage Natura 2000 et/ou groupe de travail dédié - La mise à disposition des informations environnementales sur le site en cas d'intervention locale - La réflexion et actualisation de recommandations environnementales même sur le littoral (qui n'est pas inclus dans le périmètre <i>stricto-sensu</i> des sites Natura 2000), par exemple : adaptation du plan de circulation pour limiter l'impact sur des habitats naturels et les sites de reproduction d'oiseaux littoraux, contribution à la définition de zones de stockage les moins impactantes sur les espaces littoraux, etc. - La contribution aux exercices d'entraînement coordonnés par la Préfecture maritime de la Manche – mer du Nord : les gestionnaires de sites protégés sont mobilisés pour leur expertise locale. Il convient de veiller à être bien identifié par les services de la PREMAR pilote de l'action de l'Etat en mer et le correspondant local de la DDTM. - L'accompagnement coordonné des collectivités au développement d'un plan Infra POLMAR intercommunal avec l'assistance de VIGIPOL <p>pourront être menées.</p>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Transport maritime essentiellement ; autres activités maritimes
Résultats attendus	Un espace maritime le moins pollué possible Diminution de l'impact des contaminants chimiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités ; préfecture maritime ; services de l'état ; conservatoire du littoral ; CEDRE ; CEREMA ; OFB ; associations locales ; SYMEL ; VIGIPOL
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateur de pression : Nombre d'évènements de pollution accidentelle au sein ou à proximité des sites
Indicateurs de réalisation	Actualisation des protocoles d'intervention POLMAR Participation aux exercices d'entraînement Réalisation du plan infra POLMAR

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB

Projet(s)	<p>La mise à jour et la mise en œuvre du plan POLMAR s'appuie sur un réseau d'experts pour orienter la prise de décision. Lors d'accident de pollution en mer, l'ensemble des espèces marines et des habitats marins peuvent être impactées. Actuellement, lors exercices d'entraînement (simulation de pollutions accidentelles majeurs en mer), coordonnés par la Préfecture maritime, les gestionnaires de sites protégées sont mobilisés pour leur expertise locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - POLMAR : https://www.gouvernement.fr/risques/plan-polmar ; le dispositif POLMAR/Terre Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr) - Guide à destination des autorités locales : Que faire face à une pollution accidentelle des eaux ? - Guide opérationnel à destination des autorités locales (cedre.fr) - Préparation aux évènements de pollution marine : https://www.imo.org/fr/OurWork/Environment/Pages/Preparing-for-Marine-Pollution-Incidents.aspx
Fiche mesure	<p>PRE-4 « Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluations des incidences Natura 2000) »</p> <p>GOUV-6 « Partage des informations et participation réciproque aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.) »</p>

C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, et contribuer aux mesures en faveur du milieu marin

Priorité			GOUV-3 – Soutenir les ports de Diélette et Carteret à la démarche d'obtention de la certification européenne ports propres								
1	2	3									
Finalités			Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs			Tous les OLT OOT6 : Soutenir les ports dans leurs gestions de réduction des rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance (équipements, lieu de carénage, etc.)								
Type de mesure			Contribution à des dispositifs favorables à la protection du milieu marin								
Description de la mesure			<p>Le SDAGE Seine-Normandie prévoit dans son orientation fondamentale n°5 de « concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers ». Dans ce cadre, des mesures sont prévues pour la réduction des pollutions portuaires. La certification européenne Port Propre (déjà obtenue pour les ports de Carteret) permet aux ports de plaisance d'attester de la bonne gestion de leurs déchets et de leurs effluents issus de leurs activités et des pollutions accidentelles. Les ports souhaitant être certifiés doivent réaliser une démarche en 5 étapes permettant de répondre aux objectifs susvisés, et intégrant la sensibilisation des usagers et la formation du personnel. Cette démarche, basée sur une étude diagnostique, peut induire des investissements (mise aux normes de l'existant ou nouveaux équipements : point propre, conteneurs, effluents, aire de carénage avec système de récupération des eaux, pompes à eaux usées et eaux de fond de cale, station d'avitaillement, blocs sanitaires, matériel de dépollution, etc.). Une signalétique adaptée complète le dispositif. La démarche finalisée, le port, s'il le souhaite, passe un audit de certification par l'intermédiaire d'AFNOR où un auditeur vérifie s'il répond favorablement aux critères inscrits dans le référentiel AC-J81-030 : « Propreté des ports de plaisance — lignes directrices ». La durée de validité de cette certification est de 3 ans avec un audit de contrôle tous les ans.</p> <p>Cette mesure vise à soutenir les ports inclus ou proches des sites Natura 2000 dans leur démarche d'obtention de la certification européenne ports propres. Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification et l'apport des informations et connaissances écologiques permettant d'enrichir le diagnostic - L'aide à la recherche de financement pour les investissements nécessaires à l'amélioration des systèmes existants - La contribution à la réalisation d'engagements nécessaires à l'obtention de la certification en lien avec la qualité du milieu marin <p>pourront être menées.</p>								

Enjeux et Objectifs

Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Activités portuaires essentiellement ; activités nautiques
Résultats attendus	Un espace maritime le moins pollué possible Diminution de l'impact des contaminants chimiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (mammifères marins en particulier)
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	Collectivités ; gestionnaires portuaires ; associations des plaisanciers ; professionnels de la mer ; CEREMA
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression : Qualité des eaux portuaires ; Présence de déchets sur/dans les eaux portuaires
Indicateurs de réalisation	Nombre de ports certifiés ports propres et/ou ports propres actifs en biodiversité dans le site Natura 2000

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB

Projet(s)	Si deux des huit ports que regroupe la SPL (Société publique locale) des ports de la Manche viennent de se voir attribuer, en mai 2022, le Pavillon bleu (24ième année consécutive pour le port de Carteret), la SPL veut aller plus loin et obtenir, d'ici à 2025, la certification Ports
------------------	--

	propres. Ce label reconnaît les engagements des ports en faveur du développement durable notamment en termes de qualité des eaux (contaminants, déchets).
Fiche mesure	PRE-4 « Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluations des incidences Natura 2000) » GOUV-6 « Partage des informations et participation réciproque aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.) » COM-4 « Sensibilisation des usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires/grises, d'utiliser les aires de carénages portuaires et élaboration d'outils de communication »

C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, et contribuer aux mesures en faveur du milieu marin

Priorité												
1	2	3	GOUV-4 – Mettre en œuvre des mesures de gestion du Document d'objectifs des sites Natura 2000							GOUV-5 – Réaliser les fonctions administratives diverses en lien avec la mise en œuvre des sites Natura 2000		
			GOUV-8 – Concevoir et mettre à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation des OLT/OO/OOT/FCR							; Réaliser une analyse critique de l'évolution des indicateurs et de l'efficacité des mesures de gestion associées		
			Finalités	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs	Tous les OLT FRC4 : Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs FCR5 : Assurer une bonne articulation avec les autres politiques publiques FCR6 : Actualiser et Analyser les données et informations											
Type de mesure	Animation de sites Natura 2000											
Description de la mesure	<p>L'article R. 414-11 du Code de l'environnement précise que le document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000 doit contenir les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation. Un dispositif de suivi (indicateurs de mise en œuvre, indicateurs d'efficacité, évaluation de l'état de conservation) est ainsi prévu dans le DOCOB, formulé dans un tableau de bord.</p> <p>Le DOCOB est évolutif et peut être mis à jour de façon partielle en fonction de l'évolution de la réglementation, du contexte socioculturel, des connaissances et des enjeux de conservation. Les enjeux et objectifs définis à un moment donné sur un site peuvent évoluer avec le temps et être ajustés à l'occasion des exercices d'évaluation. Le plan de gestion est en ce sens élaboré pour une durée indéterminée et actualisé selon l'appréciation des acteurs du site en fonction des besoins (nouvelle espèce envahissante, nouvel enjeu suite à l'acquisition de connaissances, nouvelle exigence réglementaire, etc.).</p> <p>Le Formulaire Standard de Données (FSD) constitue la « fiche d'identité » d'un site Natura 2000. Il présente les caractéristiques du site avec notamment une carte de localisation et une présentation générale. Il est également le support de l'information transmise à la Commission européenne sur le réseau de sites national, dont la liste des habitats naturels et des espèces végétales et animales du site pour lesquelles le périmètre a été choisi et qu'il est nécessaire de sauvegarder en priorité. Le FSD est évolutif et sa mise à jour est proposée au vu d'éléments nouveaux tels qu'à la suite des inventaires écologiques.</p> <p>Cette mesure vise à organiser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions menées au sein des sites Natura 2000. Toutes les fonctions administratives connexes sont intégrées à ces mesures. Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conception et mise à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation : L'évaluation est réalisée à l'aide d'indicateurs qui permettent d'établir un diagnostic. Il conviendra d'assurer de manière concertée : la collecte des informations, le renseignement des indicateurs, la mise en forme et la tenue d'un tableau de bord de suivi de ces indicateurs, et la production et diffusion d'un tableau de bord simplifié (cf. tableaux de bord annexés). On distinguera d'une part les indicateurs d'état permettant d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces (fréquence d'évaluation : au moins une fois tous les cycles de 6 ans), d'autre part les indicateurs de pression liés aux objectifs opérationnels (fréquence variable ; généralement tous les 6 ans) et enfin les indicateurs de réalisation des actions liées aux objectifs opérationnels (fréquence annuelle). Ces derniers traduisent les efforts mis en œuvre pour agir réaliser les actions programmées (ex : signature de chartes de bonne conduite par les clubs de plongée, installation de mouillage organisé, etc.). Le renseignement de ces indicateurs permet de rendre compte de l'effort de gestion conduit par les opérateurs désignés pour la gestion du site Natura 2000 - L'évolution du programme d'actions au regard de l'actualisation des données des sites et connaissances globales. Des propositions d'ajustement pourront être présentées pour validation aux membres du COPIL. - La mise à jour du Formulaire Standard de données (FSD) pourront être menées. 											

Enjeux et Objectifs

Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	-
Résultats attendus	Faire vivre le Document d'objectifs et le Comité de pilotage par la structure en charge de l'animation des sites Natura 2000 Être en capacité de suivre les résultats des mesures de gestion (efficacité) Permettre une évolution du programme d'actions au fur et à mesure de l'actualisation des données écologiques sur les sites
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
--	-------------------------

Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	OFB (centre de ressources Natura 2000) ; les membres du COPIL ; experts scientifiques et naturalistes ; collectivités ; services de l'état ; les gestionnaires d'aires marines protégées
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	Tous les indicateurs « état » permettant d'évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces et leur évolution dans le temps
Indicateurs de réalisation	Taux de réalisation des mesures de gestion en tenant compte de leur ordre de priorité Production annuelle du bilan (oui/non) et du plan d'actions (oui/non) Nombre de réunions organisées (COPIL, COTECH, GT, etc.) Existence du tableau de bord complet et/ou simplifié Évaluation de l'efficacité des mesures

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB

Projet(s)	
Fiche mesure	

C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, et contribuer aux mesures en faveur du milieu marin

Priorité			GOUV-9 Suivre les nouvelles autorisations et des demandes de renouvellement d'autorisation de travaux en mer soumis à évaluation des incidences Natura 2000 par les services instructeurs ; Assurer une veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites								
1	2	3									
Finalités			Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs			<p>OLT4 et OLT6 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats meubles 1110-2 (Sables moyens dunaires) et 1110-3 (Sables grossiers et graviers inclus 1160-2 Sables hétérogènes envasés) et de leurs fonctionnalités au regard de leur état actuel OLT5 et OLT7 : Maintenir le bon état de conservation de l'habitat rocheux 1170-5 (Récifs infralittoraux en mode exposé) et 1170 ND (Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers)</p> <p>OO4 : Limiter les pertes ou perturbations physiques des habitats marins issues des activités humaines OO5 : Limiter les impacts des modifications des conditions hydrographiques issues des activités humaines sur les habitats marins</p>								
Type de mesure			Administrative								
Description de la mesure			<p>La directive « Habitat-Faune-Flore » impose une évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) de tout plan ou projet préalablement à sa réalisation.</p> <p>Ces mesures visent les habitats marins et ont pour but de répertorier et suivre l'ensemble des projets en interaction avec les fonds marins au sein des sites Natura 2000. Selon les travaux et prescriptions issues des autorisations soumis à EIN, le gestionnaire prendra connaissance en particulier des suivis bio-sédimentaires réalisés par les porteurs de projet afin d'éclairer les services instructeurs sur les effets générés sur les habitats marins d'intérêt communautaire. Cette mesure nécessite un travail de partenariat entre le/les service(s) instructeur(s) et le gestionnaire du site Natura 2000.</p>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHHF)	Tous les habitats marins
Activités concernées	Toute activité ayant une interaction avec les fonds marins (hors pêche professionnelle aux arts trainant traitée dans des mesures spécifiques) tels que des activités de dragage et clapage en mer, travaux en mer, ouvrages maritimes, artificialisation du trait de côte
Résultats attendus	Maintien des surfaces, espèces associées et fonctionnalités écologiques des habitats marins en particulier sur les habitats sensibles et à enjeux fort de conservation Maintien des bonnes conditions hydrographiques naturelles
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	Préfecture maritime/Marine Nationale, DREAL de Normandie, DDTM 50
Partenaire(s) potentiel(s)	Services de l'état
Estimation des moyens nécessaires	-

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs de pression : Nombre autorisations ou de renouvellement d'autorisations de travaux en mer soumis à évaluation des incidences Natura 2000 ; Etendue spatiale des nouvelles pertes ou perturbations physiques des habitats marins (%) ; Surface des habitats affectés par des changements de turbidité, salinité, température et taux d'oxygénation dans la zone benthique
Indicateurs de réalisation	Projets suivis et analysés par le gestionnaire et/ou référent expert indépendant

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	L'arrêté préfectoral n°2020-0764 de 2020 portant autorisation de dragages portuaires du port de Diélette et d'immersion des sédiments au sein du périmètre du site Natura 2000 « Anse de Vauville », précise les prescriptions générales et les conditions à respecter lors des travaux et du relargage en mer des sédiments portuaires suite à une EIN réalisée par le permissionnaire (identification et obligation de dépôt des sédiments de dragage dans une zone de moindre impact ; suivis écologiques dans et autour de la zone clapée ; etc.). Les suivis bio-sédimentaires associés à l'autorisation seront transmis au gestionnaire pour une analyse technique des indicateurs de pressions.
Fiche mesure	GOUV-1 « Participation aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques etc.) dans ou à proximité des sites » PRE-3 « Production d'avis techniques et de recommandations à la demande des services instructeurs (évaluations des incidences ou études d'impacts déposées par les porteurs de projets) et appui aux porteurs de projet »

C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, et contribuer aux mesures en faveur du milieu marin

Priorité											
1	2	3	GOUV-10 – Encourager les acteurs à adhérer à la charte Natura 2000								
Finalités			Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs			Tous les OLT FRC4 : Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs								
Type de mesure			Animation de sites Natura 2000								
Description de la mesure			<p>La Charte Natura 2000 est un élément constitutif du document d'objectifs (DOCOB), spécifique à chaque site. Il s'agit d'un document contractuel listant des recommandations et des engagements de bonnes pratiques contribuant au maintien ou à la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site. La charte est établie selon les modalités décrites dans l'article R.414-11 (5e alinéa) et R.414-12 du code de l'environnement. Elle vise ainsi à encourager la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Cet outil complète les mesures de gestion proposées dans le DOCOB et ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur existantes liées aux usages de la mer.</p> <p>L'adhésion des usagers à la charte est libre et volontaire. A la différence des contrats Natura 2000, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière.</p> <p>Cette mesure a vocation à encourager les acteurs à adhérer à la charte Natura 2000.</p>								

Enjeux et Objectifs

Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	-
Résultats attendus	Faire vivre le Document d'objectifs et le Comité de pilotage par la structure en charge de l'animation des sites Natura 2000
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et les littoraux à proximité

Modalités de mise en œuvre

Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	Services de l'état (DDTM 50) pour les suivis administratifs des adhérents aux engagements de la Charte ; gestionnaire du site
Partenaire(s) potentiel(s)	Tous les acteurs impliqués dans le périmètre des sites Natura 2000
Estimation des moyens nécessaires	-

Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	-
Indicateurs de réalisation	Nombre de chartes signées

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB

Projet(s)	
Fiche mesure	<p>GOUV-4 Mettre en œuvre des mesures de gestion du Document d'objectifs des sites Natura 2000 conformément au cahier technique régional établi par la DREAL de Normandie</p> <p>GOUV-8 Concevoir et mettre à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation des OLT/OO/OOT/FCR ; Réaliser une analyse critique de l'évolution des indicateurs et de l'efficacité des mesures de gestion associées</p>

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance									
Priorité		SUIV-1 – Valoriser les données acquises localement sur les grands dauphins fréquentant les sites / Réalisation de campagnes d'observation complémentaires							
1	2	3	SUIV-2 – Valoriser les données acquises localement sur les marsouins communs fréquentant les sites / Réalisation de campagnes d'observation complémentaires						
			SUIV-3 – Valoriser les données acquises localement sur les phoques fréquentant les sites						
			Finalités	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education
Lien avec les objectifs		<p>OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population Manche-Atlantique de Grand dauphin en maintenant en bon état de conservation la population côtière du golfe normand-breton</p> <p>OLT2 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population Manche-Atlantique du Marsouin commun</p> <p>OLT3 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau marin et le Phoque gris</p>							
Type de mesure		Valorisation continue des connaissances locales							
Description de la mesure		<p>Une bonne connaissance des habitats et des espèces du site et de leurs interactions avec les activités du site est un facteur clé facilitant la bonne gestion du site et l'atteinte des objectifs de conservation. Le diagnostic écologique des sites Natura 2000 a notamment identifié la nécessité de poursuivre les observations des mammifères marins permettant d'évaluer la contribution des sites à leur présence et réalisation de leur cycle de vie, et les manques de connaissance suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des connaissances relativement disparates sur les marsouins communs ; notamment les zones fonctionnelles pour cette espèce - Le niveau de fréquentation des sites par les phoques et le rôle fonctionnel de ces derniers pour cette espèce <p>Différents moyens d'améliorer les connaissances existent. Il convient d'agir sur les différents leviers possibles. Ces connaissances doivent fournir les données nécessaires utiles à l'évaluation de l'Etat de conservation des mammifères marins mais aussi permettre d'informer le grand public et des collectivités territoriales porteuses de politiques publiques et faciliter le travail d'instruction des services de l'Etat dans le cadre de ses missions régaliennes.</p> <p>Cette mesure vise donc à améliorer nos connaissances sur 4 espèces en particulier : le Grand dauphin, le Marsouin commun, le Phoque gris et le Phoque veau marin permettant l'atteinte des objectifs des sites Natura 2000. Plus spécifiquement, des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation des données locales notamment acquises via ObsenMer (observations opportunistes) servant de socle de connaissance sur la présence/absence des espèces visées - La valorisation des données locales publiques acquises pour la surveillance du milieu marin (observations expertes) menées par des structures locales ou des opérateurs locaux institutionnels - La valorisation des données locales acquises par les opérateurs privés : l'action consistera à récupérer et valoriser les données acquises localement par des opérateurs privés susceptibles d'être utiles à la gestion du site. Ces données acquises dans le cadre d'étude d'impact, évaluation d'incidences, suivi d'impact ont vocation à être déposés sur DEPOBIO, la plateforme de dépôt principale des données brutes de biodiversité. - L'analyse croisée des données locales avec des données / études plus globales aux échelles de distribution dites « biogéographiques » des espèces afin de mieux comprendre l'évolution locale de ces espèces - La réalisation de nouvelles campagnes d'observation / études afin de compléter l'existant au regard des besoins. Les besoins d'études complémentaires pourront être discutés au fil de l'eau. 							

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Le Grand dauphin, le Marsouin commun, le Phoque gris et le Phoque veau marin
Activités concernées	-
Résultats attendus	<p>Une meilleure appréhension du rôle des sites pour ces espèces</p> <p>Une meilleure connaissance de la fréquentation des sites pour ces espèces</p> <p>Une aide à la gestion par l'amélioration des connaissances sur les interactions entre les activités et ces espèces</p> <p>Un meilleur accompagnement des services de l'état et porteurs de projet en mer</p>
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	OFB (délégation de façade maritime et service départemental de la Manche) ; experts scientifiques et naturalistes ; le GECC ; le GMN ; bureaux d'étude

	Pour les données opportunistes : les plaisanciers ; les structures associatives locales telles que les clubs de plongée, de chasse sous-marine ; etc.
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure

Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs d'état : Evolution de l'abondance ; Evolution de la distribution ; Evolution temporelle de l'intensité de fréquentation
Indicateurs de réalisation	Etudes / suivis complémentaires réalisés par OLT Actions de valorisation des données locales disponibles : bilan annuel

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB

Projet(s)	
Fiche mesure	

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance										
Priorité		SUIV-4 – Réaliser une cartographie sonore au sein des sites								
1	2	3								
Finalités		Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs		<p>OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population Manche-Atlantique de Grand dauphin en maintenant en bon état de conservation la population côtière du golfe normand-breton</p> <p>OLT2 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population Manche-Atlantique du Marsouin commun</p> <p>OO2 : Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime</p>								
Type de mesure		Etat de référence sur le niveau de bruit sous-marin								
Description de la mesure		<p>Chez les mammifères marins, l'audition est un sens important et leurs capacités sont bien développées. Les sources génératrices de bruit sous-marin qui interfèrent avec les moyens de communication et de prospection des mammifères marins sont à l'origine de changements comportementaux (fuite, plongée ou remontée en surface, modification de la vitesse de nage, arrêt de l'alimentation, etc.), de modification des modes de communication (masquage acoustique), de lésions physiologiques soit non-létales permanentes ou temporaires (barotraumatismes, altération des organes, stress métabolique, etc.) soit létales directes (altération des organes vitaux) ou indirectes (échouage, prédation). À long terme, le bruit sous-marin peut occasionner des perturbations comportementales (habitation, adaptation et déplacement) et influencer sur la démographie des espèces. Au vu des connaissances actuelles, les activités génératrices de bruit sous-marin présentes sur les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville », sont très majoritairement de nature continue (trafic maritime ; activités en mer) et sont considérées comme modérées. Pour autant, l'intensité moyenne du bruit continu sur ces sites n'étant pas connue à ce jour, il n'est pas possible d'en prédire les impacts. Des actions pourront dès lors être mises en place sur l'acquisition d'une cartographie sonore de ce secteur qualifiant le niveau sonore moyen au sein et à proximité des sites.</p> <p>Cette mesure vise donc à améliorer nos connaissances sur le paysage sonore des sites afin de, <i>in fine</i>, évaluer cette pression.</p>								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Le Grand dauphin et le Marsouin commun en particulier
Activités concernées	-
Résultats attendus	Une meilleure connaissance de la pression « bruit » au sein des sites Un meilleur accompagnement des services de l'état et porteurs de projet en mer afin de réduire les sources émettrices
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	OFB ; SHOM, ENSTA Bretagne ; GECC ; GMN ; bureau d'études
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs d'état : Evolution de l'abondance ; Evolution de la distribution ; Evolution temporelle de l'intensité de fréquentation Indicateur de pression : Intensité sonore (captée par les CPod situés dans ou à proximité des sites)
Indicateurs de réalisation	Réalisation de cartographies sonores au sein des sites

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	Au niveau national, un guide de préconisations pour limiter l'impact des émissions acoustiques sur la faune marine à destination des services de l'Etat et des professionnels des secteurs maritimes, a été publié par le MTE en juillet 2020. Ce guide méthodologique constitue une documentation de référence sur les connaissances, méthodes, dispositifs techniques et bonnes pratiques disponibles. Au niveau local : le SHOM, l'ENSTA Bretagne, l'OFB et le GECC travaillent au déploiement d'une instrumentation acoustique pour acquérir de la connaissance sur le bruit de l'activité maritime et la distribution des cétacés dans le cadre de la DCSMM. Un mouillage a été mis en place sur le site de l'Anse de Vauville face à Diélette. Il permettra d'obtenir des informations sur le bruit lié au trafic maritime mais également des données biologiques importantes sur la présence de cétacés (marsouins communs, delphinidés, petit rorqual, rorqual commun).
Fiche mesure	

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance									
Priorité			SUIV-5 – Actualiser la cartographie des habitats marins du site						
1	2	3	SUIV-6 – Actualiser l'évaluation de l'état de conservation des habitats rocheux						
			SUIV-7 – Réaliser l'évaluation initiale de l'état de conservation des habitats meubles						
			Finalités	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education
Lien avec les objectifs			OLT4 et OLT6 : Maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats meubles 1110-2 (Sables moyens dunaires) et 1110-3 (Sables grossiers et graviers inclus 1160-2 Sables hétérogènes envasés) et de leurs fonctionnalités au regard de leur état actuel OLT5 et OLT7 : Maintenir le bon état de conservation de l'habitat rocheux 1170-5 (Récifs infralittoraux en mode exposé) et 1170 ND (Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers)						
Type de mesure									
Description de la mesure			<p>Le diagnostic écologique des sites Natura 2000 a permis de cibler la nécessité de compléter et améliorer la cartographie des habitats marins des sites en particulier ceux situés au-delà de la ligne bathymétrique des 20m de profondeur. Par ailleurs, en l'état des connaissances, un état de conservation n'avait pas pu être réalisé pour les sédiments meubles et comme prévu dans les DOCOBs, il est nécessaire d'actualiser les données de connaissances régulièrement dont celles sur les substrats rocheux. Sur ces derniers, seul un point de suivi est opéré (<i>une station DCE Benthos macroalgues subtidales de la ME FRC04 est suivie une fois tous les 3 ans</i>). Il s'agira donc de le compléter afin d'avoir une amélioration dans la représentativité de l'état de conservation des habitats rocheux des sites.</p> <p>Cette mesure vise donc à améliorer et actualiser nos connaissances sur l'état de conservation et fonctions écologiques associées de l'ensemble des habitats des sites, meubles et rocheux ainsi que sur leur distribution, en particulier au-delà de 20m de profondeur. Cette mesure prendra en compte la nouvelle typologie nationale (NATHAB) des habitats marins afin d'actualiser ces cartographies et évaluations.</p>						

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Les habitats rocheux 1170-5 (<i>Récifs infralittoraux en mode exposé</i>) et 1170 ND (<i>Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers</i>) Les habitats meubles 1110-2 (<i>Sables moyens dunaires</i>) et 1110-3 (<i>Sables grossiers et graviers inclus 1160-2 Sables hétérogènes envasés</i>)
Activités concernées	Toutes activités en lien avec les fonds marins : Dragage et clapage en mer ; Travaux en mer, Ouvrages maritimes ; Activités de pêche professionnelle aux arts traînants
Résultats attendus	Une meilleure connaissance de la qualité, rôles fonctionnels et distribution des habitats marins des sites Un meilleur accompagnement des services de l'état et porteurs de projet en mer
Périmètre d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	OFB ; SHOM, ENSTA Bretagne ; GECC ; GMN ; bureau d'études
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	Indicateurs d'état : Evolution de la surface de chaque habitat ; Evolution du nombre d'habitats ; Evolution des indicateurs des habitats Rocheux 1170 (<i>Indicateur macro-algues de substrat dur subtidal (Derrien-Courtel & Le Agl, 2014 ; Le Gal & Derrien-Courtel, 2015) ; Indicateur QISubMac</i>) ; Evolution des indicateurs d'évaluation des habitats Meubles 1110/1160 (<i>Indicateur M-AMBI (Mukika et al. 2005) ; Indicateur GPBI (General Purpose Biotic Index) (Labrunne et al., 2021)</i>) ces indicateurs écologiques peuvent évoluer au regard des connaissances et travaux de recherche. Les indicateurs sont calculés à partir de paramètres (métriques) cités dans les tableaux d'arborescence.
Indicateurs de réalisation	Cartographie actualisée ; Évaluation des indicateurs

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	
Fiche mesure	

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance									
Priorité			SUIV-8 – Identifier des bases de données ou des systèmes d'information utilisables ; Recueillir et centraliser les informations relatives au patrimoine naturel marin et aux usages des sites Natura 2000 SUIV-9 – Promouvoir auprès des porteurs de projet le dépôt des données issues des études d'impact sur le site internet DEPOBIO SUIV-10 – Suivre les travaux issus de la Directive cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM)						
1	2	3							
Finalités									
Lien avec les objectifs			Tous les OLT FCR7 : Centraliser et Faciliter le partage de l'information sur les enjeux écologiques marins et les pressions qui les impactent auprès des acteurs du territoire						
Type de mesure									
Description de la mesure			<p>La connaissance relative au milieu marin est issue de nombreuses sources : études d'impacts ; projets de recherche scientifique ; études locales ; connaissances plus générale issues de la littérature scientifique ; données issues des programmes de surveillance et d'action des directives européennes ; données opportunistes issues des observations <i>in situ</i> et locales ; programmes de suivi issus des sciences participatives ; etc. Les bases de données bancarisant ces informations sont nombreuses, évolutives et souvent disparates.</p> <p>Cette mesure vise donc à centraliser les données sur le milieu marin des sites Natura 2000 afin d'en permettre l'accès aux acteurs locaux et décideurs et, d'une manière plus globale, rendre accessible les informations/connaissances issues des sources pré-citées. Il s'agira en particulier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des bases de données ou des systèmes d'information utilisables - Recueillir et centraliser les informations relatives au patrimoine naturel marin et aux usages des sites Natura 2000 - S'assurer que les porteurs de projet des études d'impact bancarisent leurs données sur le site internet DEPOBIO (à défaut, mise en place de conventions d'échanges de données obtenues lors d'études en mer) - Suivre les travaux de la Directive cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM) des descripteurs suivants : D1-Habitats Benthiques ; D1-Mammifères Marins ; D6-Intégrité des fonds ; D7- Changements des conditions hydrographiques ; D10-Déchets et D11-Bruit sous-marin 						

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Toutes activités en lien avec le milieu marin
Résultats attendus	Accès à l'ensemble des données du patrimoine naturel marin et des usages maritimes des sites Natura 2000
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et plus largement le milieu marin

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	Tous les producteurs de données institutionnels et associatifs ; médiateurs associatifs ; etc.
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	
Indicateurs de réalisation	Bilan des systèmes de bancarisation utilisables pour les sites Natura 2000 Nombre de saisie opérées sur DEPOBIO concernant les sites Natura 2000 Nombre de conventions signées (à défaut de dépôt sur DEPOBIO) Bilan des principaux résultats issues de la DCSMM utile à la gestion des sites

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	Au niveau national, il existe un système d'information dédié au milieu marin : Le système d'information sur le milieu marin (SIMM). Il a pour objectif de faciliter le partage et la diffusion des données sur le milieu marin. Pour cela, il s'appuie sur les banques de données et les systèmes d'information déjà organisés sur ce domaine, et en crée de nouveaux. Le SIMM fédère les acteurs des données publiques sur le

	<p>milieu marin (services de l'Etat, établissements publics, etc.). Il est l'un des trois systèmes fédérateurs au niveau national (avec le système d'information sur l'eau et celui sur la biodiversité). L'Office français de la biodiversité et l'Ifremer assurent la coordination technique nationale. https://www.milieufrance.fr</p> <p>Pour le milieu marin, les sciences participatives sont déjà également une source très intéressante de données marines utiles à la gestion. En effet, ces actions citoyennes permettent de mieux connaître la répartition et l'évolution des habitats et populations des espèces vivantes, de mieux comprendre les raisons de leur déclin ou de leur expansion, de mieux définir les indicateurs de mise en évidence de ces phénomènes et en-fin de mieux sensibiliser nos citoyens aux questions environnementales.</p> <p>On peut notamment citer : BioLit, BioObs/CROMIS, ObsenMer, Doris, CapOeRa, Fish and click, Alien Mer Normandie, etc. L'ensemble des programmes est répertorié par le portail NatureFrance : https://www.open-sciences-participatives.org</p>
<p>Fiche mesure</p>	<p>PRE-3 Suivis des nouvelles autorisations et demandes de renouvellement d'autorisation de travaux en mer soumis à évaluation des incidences Natura 2000 par les services instructeurs</p> <p>PRE-4 Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluations des incidences Natura 2000)</p> <p>COM-6 Promotion auprès des acteurs de dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites</p> <p>SUIV-11 Soutenir et/ou réaliser des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin ; Soutenir des actions de veille et sciences participatives sur le milieu marin (veille sur les ENI)</p>

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance											
Priorité			SUIV-11 - Soutenir et/ou réaliser des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin / Soutenir des actions de veille et de sciences participatives sur le milieu marin (veille sur les Espèces Non Indigènes)								
1	2	3	Protection	Restauration	Suivis	Connaissances	Communication	Education	Sensibilisation	Gouvernance	Formation
Lien avec les objectifs			Tous les OLT FCR8 : Améliorer l'acquisition générale des connaissances sur le milieu marin								
Type de mesure											
Description de la mesure			<p>La connaissance relative au milieu marin est issue de nombreuses sources : études d'impacts ; projets de recherche scientifique ; études locales ; connaissances plus générale issues de la littérature scientifique ; données issues des programmes de surveillance et d'action des directives européennes ; données opportunistes issues des observations <i>in situ</i> et locales ; programmes de suivi issus des sciences participatives ; etc.</p> <p>Cette mesure vise à soutenir ou réaliser des études sur le milieu marin permettant in fine de servir les objectifs des sites Natura 2000 et de renforcer les actions de sciences participatives dès lors qu'elles sont bien encadrées et qu'elles permettent de recueillir des données pertinentes pour suivre l'évolution du milieu marin. Il s'agira en particulier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les actions existantes de sciences participatives sur le milieu marin dans le secteur des sites Natura 2000 et leurs plus-values pour Natura 2000 - Soutenir les actions innovantes et pertinentes pour répondre aux objectifs des sites Natura 2000, qu'elles soient au stade de la R&D ou déjà matures scientifiquement - Soutenir des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin au sens large et dans tous les domaines (sciences humaines, socio-économiques, biologiques, physico-chimiques, etc.) 								

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (DHFF)	Tous les habitats marins et espèces marines
Activités concernées	Toutes activités en lien avec le milieu marin
Résultats attendus	Accès à l'ensemble des données du patrimoine naturel marin et des usages maritimes des sites Natura 2000
Périmètre d'application	La totalité des deux sites et plus largement le milieu marin

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet potentiel(s)	Le gestionnaire du site
Autorité(s) compétente(s)	
Partenaire(s) potentiel(s)	Tous les producteurs de données institutionnels et associatifs ; médiateurs associatifs ; etc.
Estimation des moyens nécessaires	

Évaluation de la mise œuvre de la mesure	
Indicateurs de suivis (état, pression)	
Indicateurs de réalisation	Nombre d'études, projets d'acquisition de connaissances sur le milieu marin réalisés Nombre de programme de sciences participatives sur le milieu marin réalisés

Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOCOB	
Projet(s)	
Fiche mesure	PRE-4 Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluations des incidences Natura 2000) COM-6 Promotion auprès des acteurs de dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites

III. Évaluation

III.1 La démarche d'évaluation

III.1.1 Intégration de la démarche d'évaluation au document d'objectifs

Le cahier technique n°88 « Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels » place l'évaluation de la gestion au cœur de la démarche d'élaboration d'un plan de gestion d'espace naturel protégé (ENP).

<http://ct88.espaces-naturels.fr/guide-delaboration-des-plans-de-gestion>

L'objectif est d'appréhender la démarche d'évaluation tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion afin d'anticiper cette évaluation (à priori et non à posteriori) et de ne pas la limiter uniquement à la réalisation des opérations prévues mais bien à l'efficacité de ces dernières en termes de résultats.

On considère ainsi plusieurs types d'évaluation :

- l'évaluation de la réalisation des actions de gestion;
- l'évaluation de la réduction des pressions;
- l'évaluation de l'atteinte des objectifs de conservation à long terme.

L'évaluation est faite par le biais d'indicateurs de suivi définis au cours de l'élaboration du plan de gestion. Un indicateur correspond à une valeur définie à partir d'une ou plusieurs métriques (valeurs mesurées) et renseigne la progression vers les objectifs au regard de l'écart à la cible à atteindre.

III.1.2 La méthode du « tableau d'arborescence » et sa mise en œuvre

Pour intégrer l'évaluation au plus tôt dans la démarche d'élaboration du document d'objectifs et visualiser simplement et rapidement la stratégie d'action adoptée, des « tableaux d'arborescence » sont créés pour chaque enjeu de conservation. **Chaque tableau synthétise l'ensemble des informations utiles à la gestion de chaque enjeu ou groupe d'enjeux** : l'état de l'enjeu, les indicateurs permettant d'évaluer l'état de l'enjeu, les principaux facteurs d'influence, les objectifs opérationnels proposés et leurs indicateurs et enfin les propositions de mesures en lien avec ces objectifs opérationnels. Le niveau de priorité de chaque mesure est indiqué dans le tableau. Les mesures à conduire en priorité sont celles qui doivent permettre de réduire significativement les pressions sur les enjeux les plus forts. Les éléments présentés dans les tableaux d'arborescence correspondent à des attendus du code de l'environnement (article R414-11).

TABLEAU D'ARBORESCENCE				TABLEAU DE BORD				BILAN D'ACTIVITE
ENJEU		ETAT DE L'ENJEU		VISION A LONG TERME				
<p>Qu'est-ce qui est en jeu sur le site ?</p> <p>Éléments engageant une responsabilité particulière du gestionnaire (préservations d'espèces ou habitats, fonctions écologiques majeures...).</p>	<p>État actuel de l'enjeu</p> <p>Comment va l'enjeu ? État de conservation de chaque enjeu à partir d'un état de référence ou à titre d'appart au moment de la rédaction du plan de gestion.</p>		<p>Objectifs à long terme</p> <p>Où voulons-nous aller ? État de conservation globale visé relativement à long terme pour l'enjeu au regard de la situation actuelle.</p>	<p>Niveau d'exigence</p> <p>... et sous quelles conditions pour atteindre cet état global de l'enjeu ?</p> <p>Définir des niveaux à atteindre pour évaluer la tendance globale.</p>	<p>Indicateurs d'état</p> <p>Comment évaluer la progression vers les niveaux à atteindre ?</p> <p>Information permettant d'apprécier une évolution globale de l'état de l'enjeu.</p>	<p>Métriques</p> <p>... et à partir de quelles données ?</p> <p>Valeurs permettant de renseigner le ou les indicateurs d'état.</p>	<p>Code</p> <p>Opérations (suivi scientifique)</p> <p>Comment renseigner les indicateurs d'état ?</p> <p>Dispositifs de suivi scientifique destinés à évaluer les indicateurs d'état.</p>	<p>Indicateur de réponse (réalisation)</p> <p>Comment évaluer le niveau de mise en œuvre des opérations ?</p> <p>Information permettant d'apprécier le niveau de réalisation des actions de suivi scientifique.</p>
	<p>INFLUENCES SUR L'ENJEU</p>		<p>STRATEGIE D'ACTION (Durée du plan)</p>		<p>Indicateurs de pression</p> <p>Comment évaluer le rapprochement vers les résultats attendus ?</p> <p>Information permettant d'apprécier une évolution des niveaux de pression (efficacité des actions).</p>	<p>Métriques</p> <p>... et à partir de quelles données ?</p> <p>Valeurs permettant de renseigner le ou les indicateurs de pression.</p>	<p>Code</p> <p>Opérations (mise en œuvre opérationnelle)</p> <p>Qu'allons-nous mettre en œuvre pour atteindre nos résultats ?</p> <p>Actions de gestion et suivi des indicateurs de pression.</p>	<p>Indicateurs de réponse (réalisation)</p> <p>Comment évaluer le niveau de mise en œuvre des opérations ?</p> <p>Information permettant d'apprécier le niveau de réalisation des actions.</p>
	<p>Facteurs d'influence</p> <p>Qu'est-ce qui peut être à l'origine d'une modification de l'état de l'enjeu ?</p> <p>Éléments naturels ou anthropiques susceptibles d'agir sur l'état des enjeux.</p>	<p>Pressions à gérer</p> <p>Quelles sont les conséquences positives ou négatives des facteurs d'influence ?</p> <p>Quelles sont les conséquences positives ou négatives des facteurs d'influence ?</p> <p>Quels sont les moyens pour faire des enjeux à prendre en compte pour définir les objectifs opérationnels.</p>	<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Que devons-nous faire pour agir sur les conséquences des facteurs d'influence ?</p> <p>Chaque opérationnel sur le court/moyen terme au regard des pressions identifiées.</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>... et pour quels résultats ?</p> <p>Niveau de pression acceptable pour garantir un état de conservation favorable des enjeux.</p>	<p>Indicateurs de pression</p> <p>Comment évaluer le rapprochement vers les résultats attendus ?</p> <p>Information permettant d'apprécier une évolution des niveaux de pression (efficacité des actions).</p>	<p>Métriques</p> <p>... et à partir de quelles données ?</p> <p>Valeurs permettant de renseigner le ou les indicateurs de pression.</p>	<p>Code</p> <p>Opérations (mise en œuvre opérationnelle)</p> <p>Qu'allons-nous mettre en œuvre pour atteindre nos résultats ?</p> <p>Actions de gestion et suivi des indicateurs de pression.</p>	<p>Indicateurs de réponse (réalisation)</p> <p>Comment évaluer le niveau de mise en œuvre des opérations ?</p> <p>Information permettant d'apprécier le niveau de réalisation des actions.</p>

Tableau 4 : Tableau d'arborescence, un outil d'aide à la gestion des espaces naturels gérés

Le tableau d'arborescence :

- est un outil qui sert à organiser/planifier la gestion de façon pragmatique et objective ;
- est une aide à l'élaboration et à l'évaluation ;
- fait état d'une situation réelle observée et d'une situation souhaitée ;
- offre au gestionnaire une vue synthétique de la situation ;
- permet d'identifier les besoins en termes de moyens à consacrer et d'actions prioritaires à mener pour atteindre les objectifs.

☞ Les tableaux d'arborescence sont présentés dans le Tome 5 - Annexes du DOCOB.

III.1.3 Évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces

Le suivi et le bilan de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial sont des opérations essentielles pour analyser l'évolution écologique des milieux et permettre l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre du DOCOB et des travaux menés sur le site. La France, au travers de son implication dans le réseau Natura 2000, s'est engagée sur des objectifs de résultats vis-à-vis de l'Europe en termes de conservation des milieux et des espèces sur les sites. Ces suivis permettront d'évaluer les résultats des engagements pris. Ce type d'évaluation est réalisé tous les 6 à 10 ans. Pour les habitats marins et espèces marines, cette évaluation s'appuiera sur des travaux conduits localement et/ou les travaux d'évaluation réalisés à l'échelle de la façade Manche-mer du Nord comme prévu par la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Les suivis scientifiques nécessaires à ce travail d'évaluation peuvent prendre différentes formes :

- cartographie des milieux naturels et des habitats d'espèces ;
- étude d'acquisition de connaissance d'un habitat ou une espèce ;
- inventaires spécifiques ;
- recherche d'indices de présence pour les espèces animales, comptages, points d'écoute, etc.

Ils pourront être réalisés par les gestionnaires des espaces naturels, confiés à des prestataires ou à des associations, groupes de bénévoles, ou mis en œuvre dans le cadre de réseaux existants.

III.1.4 Évaluation de l'avancement des actions et de l'efficacité des mesures de gestion

Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB devra permettre d'identifier le **niveau de réalisation des mesures du DOCOB**, ainsi que l'**efficacité des mesures engagées**, notamment au moyen des indicateurs proposés dans les fiches mesures et qui figurent sur les tableaux d'arborescence pour une vision globale. On examinera notamment les indicateurs de réalisation. Cette évaluation sera conduite et présentée en COPIL Natura 2000 via le bilan d'activités.

III.2 La valorisation de l'évaluation

III.2.1 Tableau de bord

Les tableaux de bord donnent une vision annuelle et sur le long terme de l'état de santé des habitats et l'efficacité de la gestion. Les tableaux d'arborescence présentent tous les indicateurs qui seront mobilisés pour l'évaluation. Pour avoir une vue d'ensemble des résultats de l'évaluation, un format de présentation synthétique sera recherché : le tableau de bord. Le format de présentation tel que proposé dans les parcs naturels marins pourrait servir d'exemple.

GRILLE DE LECTURE DES METRIQUES (ETAT)										
Indicateur	Métrique	Etat de référence de l'indicateur (caractérisation + année/réf)	Indéterminé 0	Très mauvais 1	Mauvais 2	Moyen 3	Bon 4	Très bon 5	Score obtenu (année n)	Efficacité (score obtenu/ score à atteindre)
x										
y										

GRILLE DE LECTURE DES METRIQUES (PRESSIONS)										
Indicateur	Métrique	Etat de référence de l'indicateur (caractérisation + année/réf)	Indéterminé 0	Très mauvais 1	Mauvais 2	Moyen 3	Bon 4	Très bon 5	Score obtenu (année n)	Efficacité (score obtenu/ score à atteindre)
x										
y										

Tableau 5 : Tableau de bord, un outil d'aide à l'évaluation des actions mises en œuvre au sein d'espaces naturels gérés

III.2.2 Adaptation du Document d'Objectifs

L'analyse des résultats peut conduire à proposer des modifications des actions prévues dans le DOCOB. Dans ce cas, les **fiches-mesures modifiées ou les nouvelles fiches-mesures** devront être approuvées par le COPIL pour devenir opérationnelles.

Tous les six ans, un rapport d'évaluation est réalisé à l'échelle nationale par le Ministère en charge de l'écologie. Le **DOCOB pourra être révisé** quand cela sera jugé nécessaire. L'évaluation-bilan se fait à partir des **bilans d'activités** réalisés par l'opérateur. Ce processus permet de faire le point sur les opérations réalisées dans un site Natura 2000 et de vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le DOCOB. Il permet d'adapter le DOCOB si nécessaire pour les années qui suivent. À l'issue de l'évaluation, le DOCOB doit être révisé. Cette révision est réalisée en partenariat avec le COPIL et les groupes de travail.

IV. Références

IV.1 Liste des Tableaux

<i>Tableau 1 : Synthèse des objectifs à long terme des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »</i>	7
<i>Tableau 2 : Synthèse des objectifs opérationnels, transversaux et facteurs clés de réussite des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »</i>	18
<i>Tableau 3 : Synthèse des mesures de gestion des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville »</i>	23
<i>Tableau 4 : Tableau d'arborescence, un outil d'aide à la gestion des espaces naturels gérés</i>	64
<i>Tableau 5 : Tableau de bord, un outil d'aide à l'évaluation des actions mises en œuvre au sein d'espaces naturels gérés</i>	65